



NAUD Jean- Philippe
Diagnostics Techniques Immobiliers
39, La Mornéerie - 17780 Soubise
Tel : 0607393475 - diagnaudstic17@orange.fr

**A - RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE
L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN
IMMEUBLE N° 230911AA**

B - REGLEMENTATION APPLICABLE ET OBJECTIF DE LA MISSION

La présente mission concerne le repérage en vue de l'établissement du constat de présence ou d'absence d'amiante établi à l'occasion de la vente de l'immeuble bâti :

- 1°) Rechercher la présence des matériaux et produits des liste A et B accessibles sans travaux destructifs.
- 2°) Identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante.
- 3°) Evaluer l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et leur risque de dégradation lie a leur environnement.

L'article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitat, Décret 2011-629 du 3 juin 2011, les arrêtés du 12 décembre 2012 listes A et B et les listes A et B de l'annexe 13-9 et le Décret 2012-639 du 4 mai 2012 relatifs aux risques d'exposition à l'amiante.

C - DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

<i>Adresse :</i>	60 RUE DU MOULIN DES COQUARDS 17320 MARENNES				<i>Année construct° ou PC</i>	/
<i>Section cadastrale</i>	BX	<i>N° parcelle</i>	137	<i>N° lot</i>		
<i>Fonction du bâtiment</i>	Habitation individuelle & dépendances	<i>Meublé</i>	OUI	<i>Habité</i>		OUI

D- DESIGNATION DU PROPRIETAIRE OU DU DONNEUR D'ORDRE

<i>Nom et prénom :</i>	M. MASSE Pierrick
<i>Adresse :</i>	60, Rue du moulin des Coquards – 17320 MARENNES
<i>Donneur d'ordre :</i>	S. C. P. Rougier Viennois Fernandes – Avocats – 37 rue Docteur Dieras 17300 Rochefort

E - DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

<i>Opérateur de diagnostic :</i>	NAUD Jean-Philippe
<i>Raison sociale et adresse</i>	A.E.P. Naud Jean-Philippe – 39 la Morneterie – 17 780 Soubise
<i>N° SIRET :</i>	423 573 138 00025
<i>Assurance et n° police</i>	Cabinet Spach – Gan assurances – RCP n° police : 151.410.267
<i>Certification de compétence</i>	Bureau Veritas Certification France n° 15498648 – 1, place Z. Halid – 92400 Courbevoix

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



F - CONCLUSION (S)

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A

&

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B

F1 - Tableau récapitulatif de la conclusion de la liste A

Réf	Composant de la construction	Partie du composant matériaux & produits	Localisation (faire référence au croquis)	*Critères de décision	Etat de conservation (1)	Obligation
/	/	/	/	/	/	/

(1) Cette colonne indique les obligations réglementaires liées à l'état de conservation de chaque matériau ou produit

Lire et appliquer les consignes générales de sécurité (page 17)

Score 1 : Évaluation périodique dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)

Faire réaliser une EVALUATION PERIODIQUE DE L'ETAT DE CONSERVATION des zones contenant de l'amiante décrites ci-dessus.

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amianté est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception

Score 2 : Surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'air (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)

Faire réaliser une SURVEILLANCE DU NIVEAU D'EMPOUSSIEREMENT DANS L'AIR des zones contenant de l'amianté décrites ci-dessus.

La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 : Travaux de confinement ou retrait dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)

Prendre les MESURES CONSERVATOIRES ci-dessus dans l'attente de procéder à DES TRAVAUX DE CONFINEMENT OU DE RETRAIT des zones contenant de l'amianté décrites ci-dessus.

Les travaux de retrait ou de confinement mentionnés à la présente sous-section sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

* **Critères de décision** : « Marquage du matériau » - « Document consulté » - « Résultat d'analyse de matériau ou produit »

Légende : **A** = Amianté – **NA** = Non amianté – **MM** = Marquage du matériau – **DC** = Document consulté – **RA** = Résultat d'analyse de matériau ou produit – **PQN** = Produit qui par nature ne contient pas d'amianté

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B

F 2 - Tableau récapitulatif de la conclusion de la liste B

Réf	Composant de la construction	Partie du composant matériaux & produits	Localisation (faire référence au croquis)	*Critères de décision	Etat de conservation (1)	Recommandations
R1	Eléments extérieurs, toiture	Plaques en amiante ciment	Bâtiment A habitation Zones (1 à 19 & 21 à 34) En couverture R1	JP	EP	Voir CGS et recommandations ci-dessous
R2	Eléments extérieurs, toiture	Plaques en amiante ciment	Bâtiment B dépendance bois Zones 38/39 En couverture R2	JP	EP	Voir CGS et recommandations ci-dessous
R3	Eléments extérieurs, toiture	Plaques en amiante ciment	Bâtiment C cuve fioul Zone C En couverture R3	JP	EP	Voir CGS et recommandations ci-dessous

(1) Cette colonne indique les obligations réglementaires liées à l'état de conservation de chaque matériau ou produit

Lire et appliquer les consignes générales de sécurité (page 17)

EP : Évaluation périodique (arrêté du 12/12/2012)

Faire réaliser une EVALUATION PERIODIQUE DE L'ETAT DE CONSERVATION des zones contenant de l'amiante décrites ci-dessus.

Cette évaluation périodique consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

AC1 : Action corrective de 1er niveau (arrêté du 12/12/2012)

Prendre les MESURES DE PROTECTION ci-dessus dans l'attente de procéder à la mise en œuvre DES ACTIONS CORRECTIVES DE PREMIER NIVEAU des zones contenant de l'amiante décrites ci-dessus.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



NAUD Jean- Philippe
Diagnostics Techniques Immobiliers
39, La Mornéerie - 17780 Soubise
Tel : 0607393475 - diagnaudstic17@orange.fr

- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

AC2 : Action corrective de 2nd niveau (arrêté du 12/12/2012)

Prendre les MESURES DE CONSERVATOIRES ci-dessus dans l'attente de procéder à la mise en œuvre DES ACTIONS CORRECTIVES DE SECOND NIVEAU des zones contenant de l'amiante décrites ci-dessus.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- Prendre, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

* **Critères de décision** : « Marquage du matériau », « Document consulté », « Résultat d'analyse de matériau ou produit », « Jugement personnel »

Légende : **A** = Amianté – **NA** = Non amianté – **MM** = Marquage du matériau – **DC** = Document consulté – **RA** = Résultat d'analyse de matériau ou produit – **JP** = Jugement personnel

G –PARTIES D'IMMEUBLE BATIES ET NON BATIES/NON ACCESSIBLES

LISTE DES INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES QUI RESTE A MENER

N°	Partie d'immeuble	Motif	* Investigation complémentaire obligatoire
	Combles zones (31 à 34), (p.30 côté séjour rampant) & (36)	Pas d'accès	/
	Combles zone (30)	Plafond rampant	/

Préconisations

Les obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du code de santé public de ce dernier ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 décembre 2012

Obligations du donneur d'ordre

Il reste à réaliser des investigations complémentaires du fait de l'inaccessibilité de certaines parties d'immeuble bâties au jour de la visite de façon à remplir les obligations réglementaires (voir tableau ci-dessus)

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



H - LISTE DES PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Bâtiment A (habitation)

Rez-de-chaussée

Zone 1 garage : - Sol : chape de ciment- Murs : parpaings- Huisseries extérieures : 1 porte de garage en bois- Huisseries intérieures : 1 bloc porte métallique- Plafond : hourdis béton avec 1/2 isolant.

Zone 2 entrée : - Sol : carrelage- Murs : parpaings enduits- Huisseries extérieures : 1 bloc porte pvc- Huisseries intérieures : 2 blocs portes bois- Plafond : hourdis béton.

Zone 3 pièce/cave : - Sol : chape de ciment- Murs : parpaings- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois, 1 bloc porte métallique- Plafond : hourdis béton.

Zone 4 pièce/cave : - Sol : chape de ciment- Murs : parpaings- Plafond : hourdis béton.

Zone 5 couloir/cave : - Sol : chape de ciment- Murs : parpaings- Plafond : hourdis béton.

Zone 6 pièce/cave : - Sol : chape de ciment- Murs : parpaings- Plafond : hourdis béton.

Zone 7 cuisine : - Sol : carrelage- Plinthes : carrelage- Murs : parpaings bruts ou doublés brique peints- Cloisons : brique- Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre bois- Huisseries intérieures : 2 blocs portes bois- Plafond : hourdis béton.

Zone 8 couloir : - Sol : carrelage- Plinthes : carrelage- Murs : parpaings bruts peints- Cloisons : brique- Huisseries intérieures : 3 blocs portes bois. - Plafond : hourdis béton.

Zone 9 sde/wc : - Sol : carrelage- Murs : parpaings faïences- Cloisons : brutes- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois- Plafond : hourdis béton.

Zone 10 pièce noire : - Sol : carrelage- Plinthes : carrelage- Murs : parpaings peints- Cloisons : brique- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois- Plafond : hourdis béton.

Zone 11 chambre : - Sol : carrelage- Plinthes : carrelage- Murs : parpaings bruts ou doublés brique peints- Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre bois- Huisseries intérieures : 2 blocs portes bois- Plafond : hourdis béton.

Zone 12 couloir : - Sol : carrelage- Plinthes : carrelage- Murs : parpaings peints- Cloisons : brique- Huisseries intérieures : 4 blocs portes bois- Plafond : hourdis béton.

Zone 13 wc : - Sol : carrelage- Plinthes : carrelage- Murs : parpaings enduits ou faïences- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois- Plafond : hourdis béton.

Zone 14 salle de bains : - Sol : carrelage.- Plinthes : carrelage- Murs : parpaings faïences- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois- Plafond : hourdis béton.

Zone 15 entrée/bureau : - Sol : carrelage- Plinthes : carrelage- Murs : parpaings bruts ou doublés brique peints ou faïences- Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre bois, 1 bloc porte pvc. - Huisseries intérieures : 4 blocs portes bois, 1 linteau en bois- Plafond : hourdis béton.

Zone 16 bureau : - Sol : carrelage- Plinthes : carrelage ou bois- Murs : parpaings bruts ou doublés brique enduits peints- Cloison : bois- Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre bois, 1 bloc fenêtre aluminium- Plafond : hourdis béton.

Zone 17 palier/escalier : - Escalier en maçonnerie recouvert de carrelage- Sol : carrelage- Plinthes : carrelage- Murs : parpaings peints- Huisseries intérieures : 2 blocs portes bois- Plafond : lambris bois.

Etage 1

Zone 18 couloir : - Sol : carrelage- Plinthes : carrelage- Cloisons : brique ou parpaings- Huisseries intérieures : 4 blocs portes bois, 3 portes de placard en bois- Plafond : solives et sous face de lambris bois.

Zone 19 wc : - Sol : carrelage- Plinthes : bois- Cloisons : brique ou parpaings enduits ou faïences- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois- Plafond : lambris bois.

Zone 20 entrée : - Sol : carrelage- Plinthes : carrelage- Murs : parpaings bruts ou doublés brique enduits peints- Huisseries extérieures : 1 bloc porte pvc- Huisseries intérieures : 4 blocs portes bois- Plafond : solives et sous face de lambris bois.

Zone 21 chambre : - Sol : parquet stratifié- Plinthes : bois- Murs : parpaings bruts ou doublés brique enduits peints ou papiers peints- Cloisons : brique- Huisseries extérieures : 1 bloc porte fenêtre pvc- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois, 1 bloc porte plastique- Plafond : solives et sous face de lambris bois.

Zone 22 salle d'eau : - Sol : carrelage- Murs : parpaings peints ou faïences- Cloisons : parpaings ou brique- Huisseries intérieures : 1 bloc porte plastique- Plafond : solives et sous face de lambris bois.

Zone 23 cuisine/bar : - Sol : carrelage- Plinthes : carrelage.

- Murs : parpaings bruts ou doublés brique enduits peints ou faïences- Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc- Huisseries intérieures : 3 blocs portes bois- Plafond : solives et sous face de lambris bois.

Zone 24 pièce : - Sol : carrelage- Plinthes : carrelage- Murs : parpaings bruts ou doublés brique peints- Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc- Huisseries intérieures : 3 blocs portes bois- Plafond : solives et sous face de lambris bois.

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



NAUD Jean- Philippe
Diagnostics Techniques Immobiliers
39, La Mornéterie - 17780 Soubise
Tel : 0607393475 - diagnaudstic17@orange.fr

Zone 25 buanderie : - Sol : carrelage- Plinthes : carrelage- Murs : parpaings bruts ou doublés brique peints- Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois- Plafond : solives et sous face de lambris bois.

Zone 26 dégagement : - Sol : carrelage- Plinthes : carrelage- Murs : brique peints- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois- Plafond : solives et lambris bois.

Zone 27 chambre : - Sol : parquet stratifié- Plinthes : bois- Murs : parpaings bruts ou doublés brique papiers peints- Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc, 1 bloc fenêtre bois- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois- Plafond : solives et lambris bois.

Zone 28 chambre : - Sol : parquet stratifié- Plinthes : bois- Murs : parpaings bruts ou doublés brique papiers peints- Huisseries extérieures : 1 bloc porte fenêtre pvc- Huisseries intérieures : 2 blocs portes bois- Plafond : solives et lambris bois.

Zone 29 salle de bains : - Sol : carrelage- Murs : parpaings peints ou faïences- Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois- Plafond : solives et lambris bois.

Zone 30 séjour : - Sol : carrelage- Plinthes : carrelage- Murs : parpaings enduits peints ou papiers peints- Huisseries extérieures : 2 blocs fenêtres pvc, 4 blocs portes fenêtres pvc- Plafond : solives et sous face de lambris bois ou plafond rampant plaques de plâtre- Escalier : en bois.

Zone 31 cuisine : - Sol : carrelage- Plinthes : carrelage- Murs : parpaings doublés brique peints ou faïences- Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc coulissant, 1 bloc porte fenêtre aluminium coulissant- Huisseries intérieures : 4 blocs portes bois- Plafond : solives et sous face de lambris bois.

Zone 32 wc : - Sol : carrelage- Murs : parpaings bruts ou doublés brique faïences- Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois- Plafond : lambris bois.

Zone 33 salle de bains : - Sol : carrelage- Murs : parpaings bruts ou doublés brique faïences- Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois- Plafond : lambris bois.

Zone 34 pièce : - Sol : carrelage- Murs : parpaings enduits peints- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois- Plafond : lambris bois.

Etage 2

Zone 35 mezzanine : - Sol : revêtement plastique fixé sur plancher en bois- Murs : parpaings doublés brique enduits peints- Huisseries extérieures : 1 baie fixe en bois, 1 bloc porte bois- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois- Plafond : rampant plaques de plâtre.

Zone 36 chambre : - Sol : revêtement plastique fixé sur plancher en bois- Plinthes : bois- Murs : parpaings doublés brique enduits peints- Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois- Plafond : plaques de plâtre.

Zone 37 véranda : - Sol : revêtement plastique fixé sur toit terrasse- Plinthes : bois- Murs : parpaings enduits peints- Huisseries extérieures : 1 baie fixe pvc, 1 bloc porte fenêtre pvc coulissant.

Combles zones (1 à 5), (7 à 13), (17 à 25) : - Sol : bois, isolant- Eléments de charpente : pannes reposant sur les murs.

Bâtiment B (dépendance bois)

Rez-de-chaussée

Zone 38 dépendance : - Sol : chape de ciment- Murs : parpaings enduits peints- Huisseries extérieures : 1 bloc porte bois- Plafond : bois.

Etage 1

Zone 39 dépendance : - Sol : chape de ciment- Murs : parpaings ou moellons- Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois- Eléments de charpente : métallique.

Bâtiment C (cuve fioul)

Rez-de-chaussée

Zone C cuve fioul : - Sol : chape de ciment, 4 poteaux métallique- Plafond : plaques en amiante ciment recouvertes de tuiles.

Bâtiment D (auvent véhicules)

Rez-de-chaussée

Zone D auvent : - Sol : chape de ciment, 3 poteaux maçonnerie- Eléments de charpente : pannes, volige, couverture tuiles.

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



Bâtiment E (dépendance)

Rez-de-chaussée

Zone a) pièce : - Sol : chape de ciment- Murs : parpaings- Huisseries extérieures : 2 portes de garage métalliques.

Zone b) auvent : - Sol : chape de ciment- Murs : parpaings, 3 poteaux béton- Eléments de charpente : métalliques et couverture tôles.

Bâtiment F (dépendance)

Rez-de-chaussée

Zone F dépendance : - Sol : chape de ciment- Murs : parpaings- Huisseries extérieures : 3 portes métalliques coulissantes- Eléments de charpente : bois et couverture tôles.

Bâtiment G (auvent)

Rez-de-chaussée

Zone G auvent : - Sol : terre battue, 3 poteaux métalliques- Eléments de charpente : métalliques et couverture tôles.

I - RESULTATS DETAILLES

LISTE ET LOCALISATION DES MATERIAUX ET PRODUITS REPRES

Réf.	Composant de la construction	Partie du composant	Localisation	Résultat	Critère de décision	Réf. analyses
R1	Eléments extérieurs, toiture	Plaques en amiante ciment	Bâtiment A habitation Zones (1 à 5)(7 à 13) (17 à 25) En couverture R1	A	JP	/
R2	Eléments extérieurs, toiture	Plaques en amiante ciment	Bâtiment B dépendance bois Zones 38/39 En couverture R2	A	JP	/
R3	Eléments extérieurs, toiture	Plaques en amiante ciment	Bâtiment C cuve fioul Zone C En couverture R3	A	JP	/

Légende : **A** = Amianté – **NA** = Non amianté – **MM** = Marquage du matériau – **DC** = Document consulté – **RA** = Résultat d'analyse de matériau ou produit - **PQN** = Produit qui par nature ne contient pas d'amiante – **JP** = Jugement personnel

Nota : Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante, toutes personnes pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



NAUD Jean- Philippe
Diagnostics Techniques Immobiliers
39, La Mornéerie - 17780 Soubise
Tel : 0607393475 - diagnaudstic17@orange.fr

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur du repérage. Ce rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION France – 1, place Zaha Halid – 92400 Courbevoie : Certificat n° 15498648 délivré le 11/07/2022 et valable jusqu'au 10/07/2029

Date de commande : 03/08/2023
Durée du repérage : 1H30
Date d'exécution du repérage : 11/09/2023
Fait le : 15/09/2023

Signature de l'opérateur de diagnostic
NAUD Jean-Philippe

J - Désignation de laboratoire ayant effectué des analyses

Raison sociale, nom et adresse de l'entreprise : Il n'a pas été fait appel à un laboratoire

K - SOMMAIRE

A	Titre et n° de rapport (page 1)	J	Désignation du laboratoire (8)
B	Réglementation applicable et objectif (1)	K	Sommaire (10)
C	Désignation du bâtiment (1)	L	Rapport précédent (10)
D	Désignation du propriétaire ou du donneur d'ordre (1)	M	Programme de repérage Annexe 13.9 (9)
E	Désignation de l'opérateur de repérage (1)	N	Annexe du rapport (10)
F	Conclusions (liste A) liste B) (2)	N1	Croquis (10)
F1	Tableau récapitulatif liste A (2)	N2	Procès-verbaux (13)
F2	Tableau récapitulatif liste B (3)	N3	Etat de conservation (13)
G	Parties du bâti ou non bâti et investigations complémentaires (4)	N4	Consignes générales de sécurité (17)
H	Parties d'immeuble visitées (5)	N5	Arrêté du 12 Décembre 2012 (18)
I	Résultats détaillés (7)	N6	Attestation sur l'honneur (18), certification BVC (19), attestation d'assurance (20), accusé de réception Amiante (21)

L – RAPPORT PRECEDENT (document communiqué)

Rapport précédent : NON

DOCUMENTS REMIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE A L'OPERATEUR DE REPERAGE : /

REPRESENTANT DU PROPRIETAIRE (ACCOMPAGNATEUR) : ME MEUNIER STEPHANE (HUIS-ALLIANCE17) – 18, RUE JEAN MOULIN – 17320 MARENNES

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



M – LE PROGRAMME DE REPERAGE DE LA MISSION REGLEMENTAIRE

Le programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique modifié (liste A et B) et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

Liste A mentionnée à l'article R.1334-20

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R.1334-21

Composant de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
1- Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et, poteaux (périphériques et intérieurs) Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	- Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiseries, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton +plâtre), coffrage perdu - Enduits projetés, panneaux de cloisons
2- Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres Plancher	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés Dalles de sol
3- Conduits, canalisations, et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu Vide ordures	Conduits, enveloppes de calorifuges Clapets, volets, rebouchage Joints (tresses, bandes) Conduits
4- Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment) Conduits en amiante ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

Le programme de repérage complémentaire (le cas échéant) :

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes (Les dénominations retenues sont celles figurant au Tableau A.1 de l'Annexe A de la norme NF X 46-020)

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

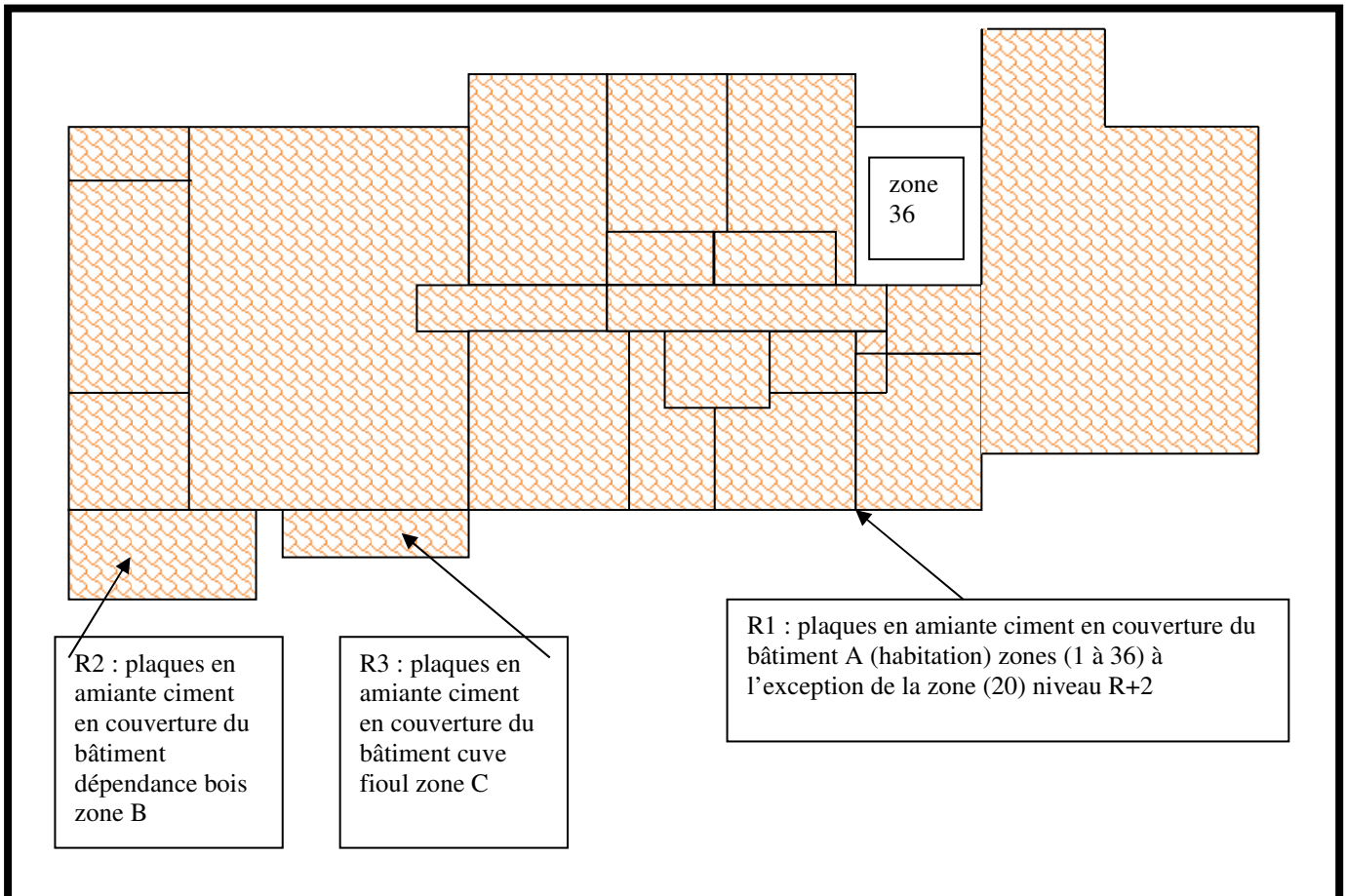
Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



N. – ANNEXE AU RAPPORT

N 1 – Annexe – croquis

Planche de repérage des MPCA		
Client : M. MASSE Pierrick	Type d'immeuble : Habitation individuelle & dépendances	Operateur de repérage : Naud J.P
N° de rapport 230911AA	Date de visite : 11/09/2023	N° de planche : 1/4



Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

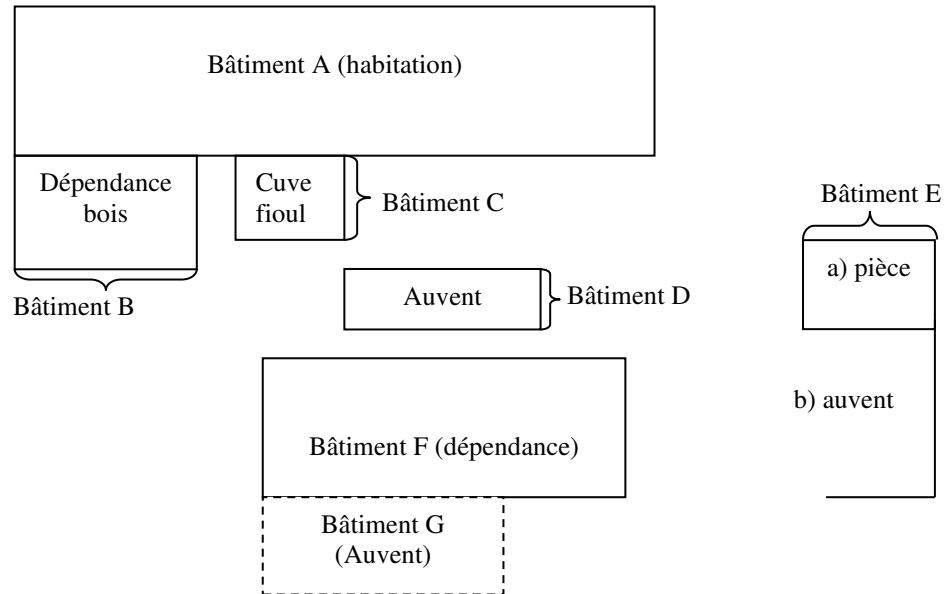
Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



Planche de repérage des MPCA

Client : M. MASSE Pierrick	Type d'immeuble : Habitation individuelle & dépendances	Operateur de repérage : Naud J.P
N° de rapport 230911AA	Date de visite : 11/09/2023	N° de planche : 2/4

Plan de l'ensemble des bâtiments



Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

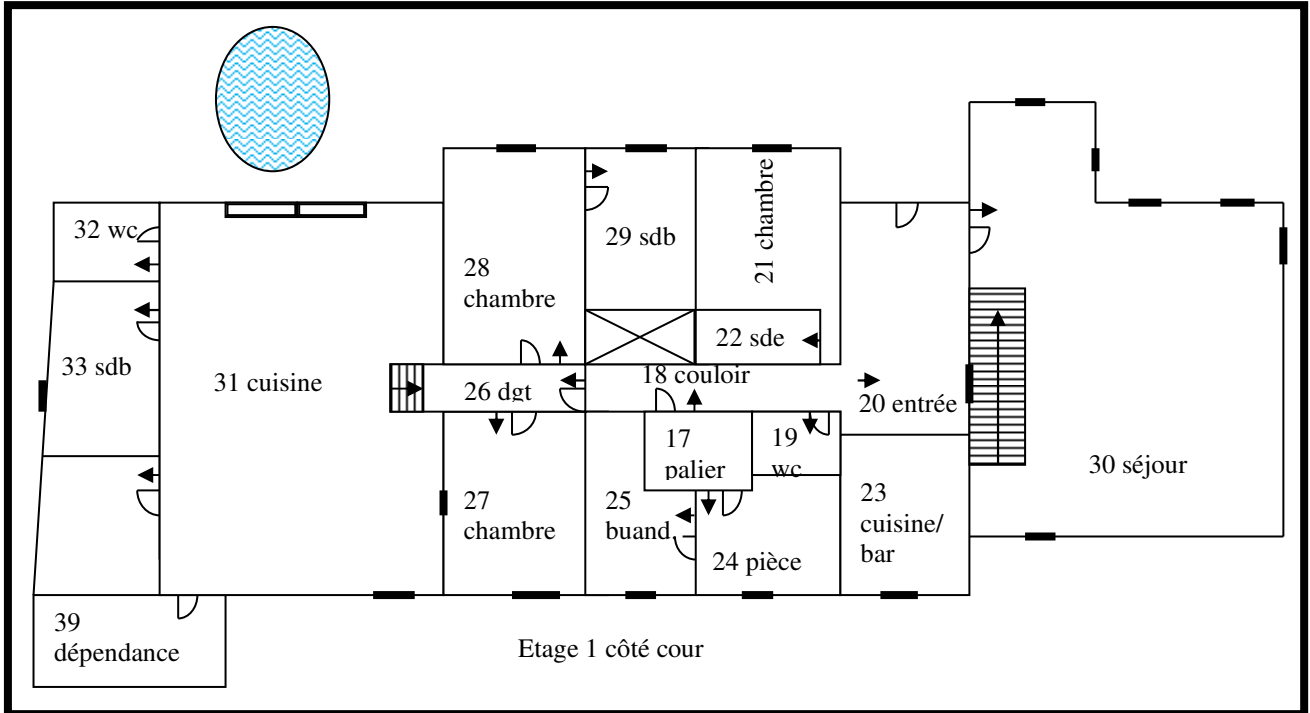
Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



NAUD Jean- Philippe
Diagnostics Techniques Immobiliers
39, La Mornéerie - 17780 Soubise
Tel : 0607393475 - diagnaudstic17@orange.fr

Planche de repérage des MPCA

Client : M. MASSE Pierrick	Type d'immeuble : Habitation individuelle & dépendances	Operateur de repérage : Naud J.P
N° de rapport 230911AA	Date de visite : 11/09/2023	N° de planche : 3/4

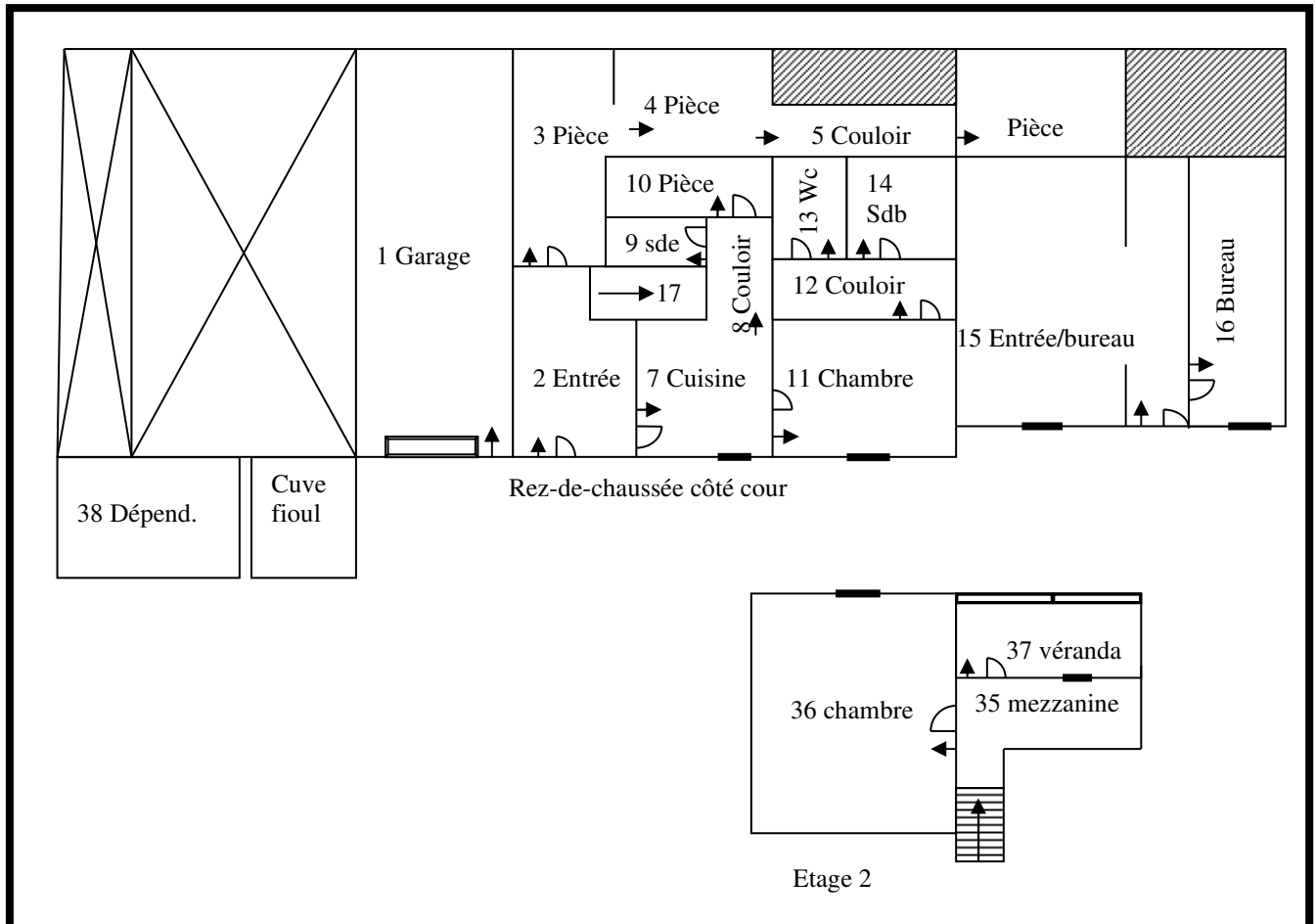


Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



Planche de repérage des MPCA		
Client : M. MASSE Pierrick	Type d'immeuble : Habitation individuelle & dépendances	Operateur de repérage : Naud J.P
N° de rapport 230911AA	Date de visite : 11/09/2023	N° de planche : 4/4



N 2 – Annexe – Procès-Verbaux d'analyse : /

N 3 - Annexe – Etat de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N 3 -a- grilles d'évaluation de l'état de conservation des flocages, calorifugeages et faux plafonds (liste A) : Sans objet

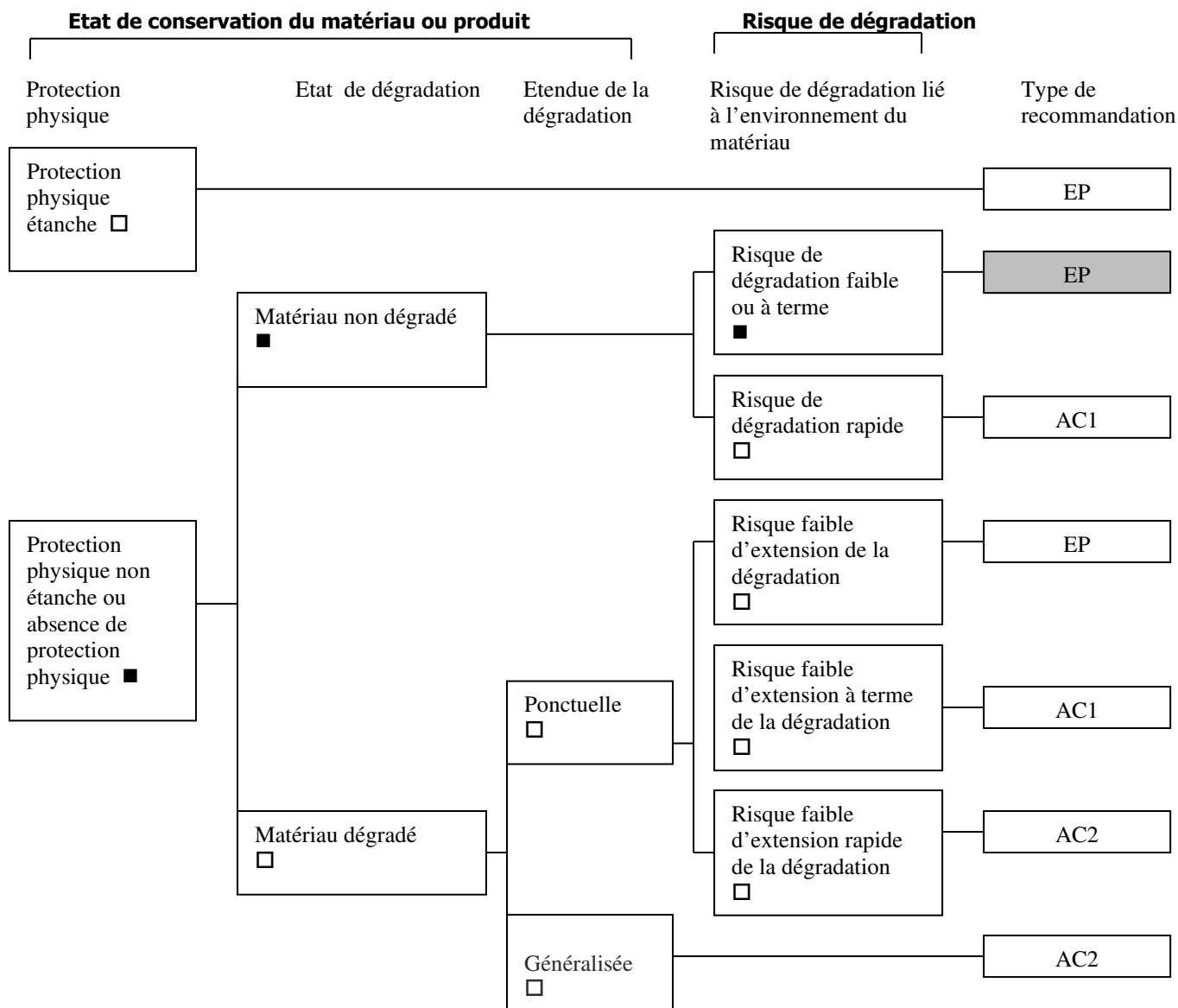
N 3 b - grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et du risque de dégradation liés à leur environnement (liste B) : **3 grilles**

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



Grille d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et du risque de dégradation liés à leur environnement (liste B) : concernant le repérage R1



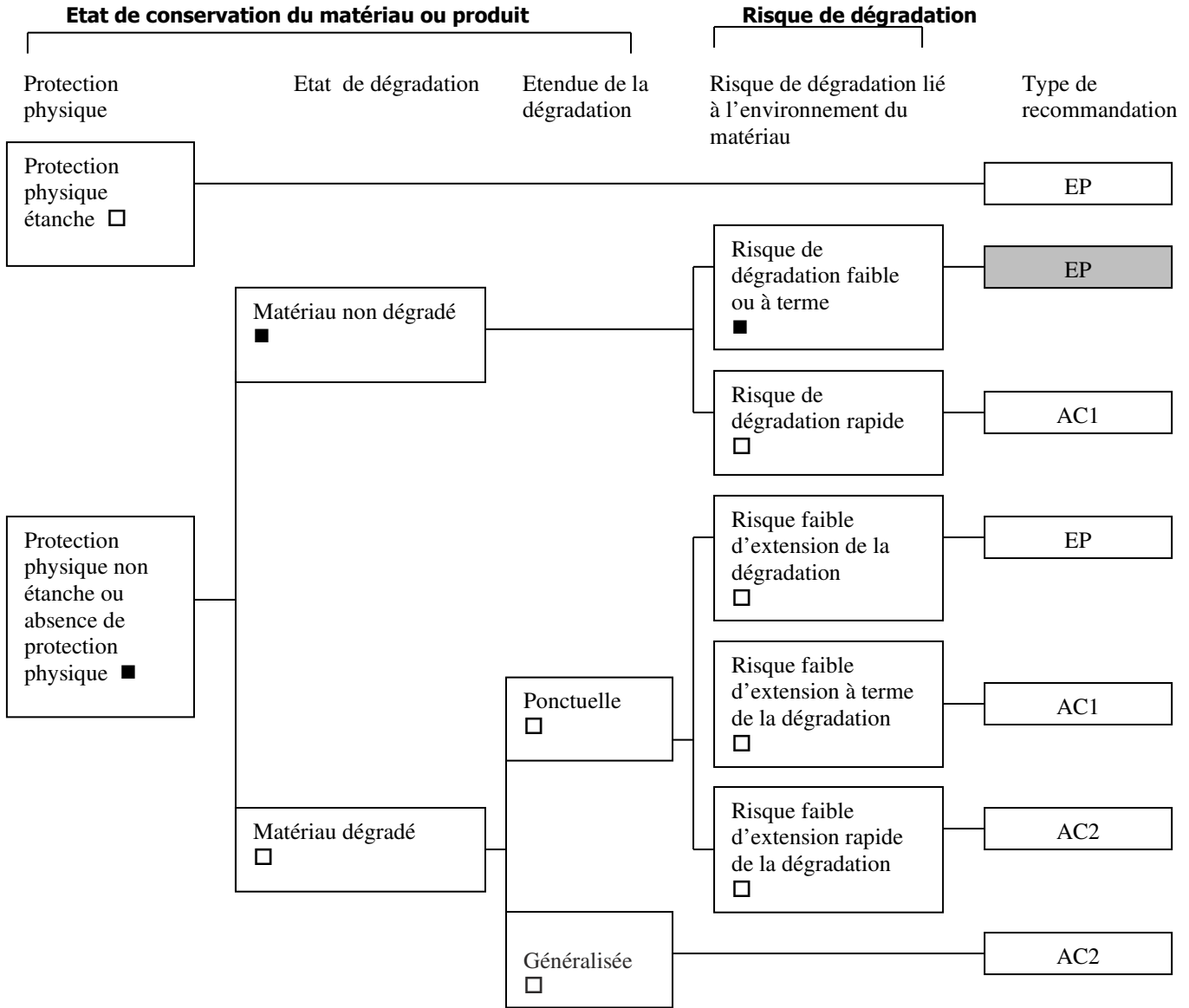
No de dossier	230911AA
Date de l'évaluation	11/09/2023
Bâtiment	Bâtiment A habitation
Local ou zone homogène	En couverture (zones 1 à 34 à l'exception de la zone 36)
Destination déclarée du local	Habitation

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



Grille d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et du risque de dégradation liés à leur environnement (liste B) : concernant le repérage R2



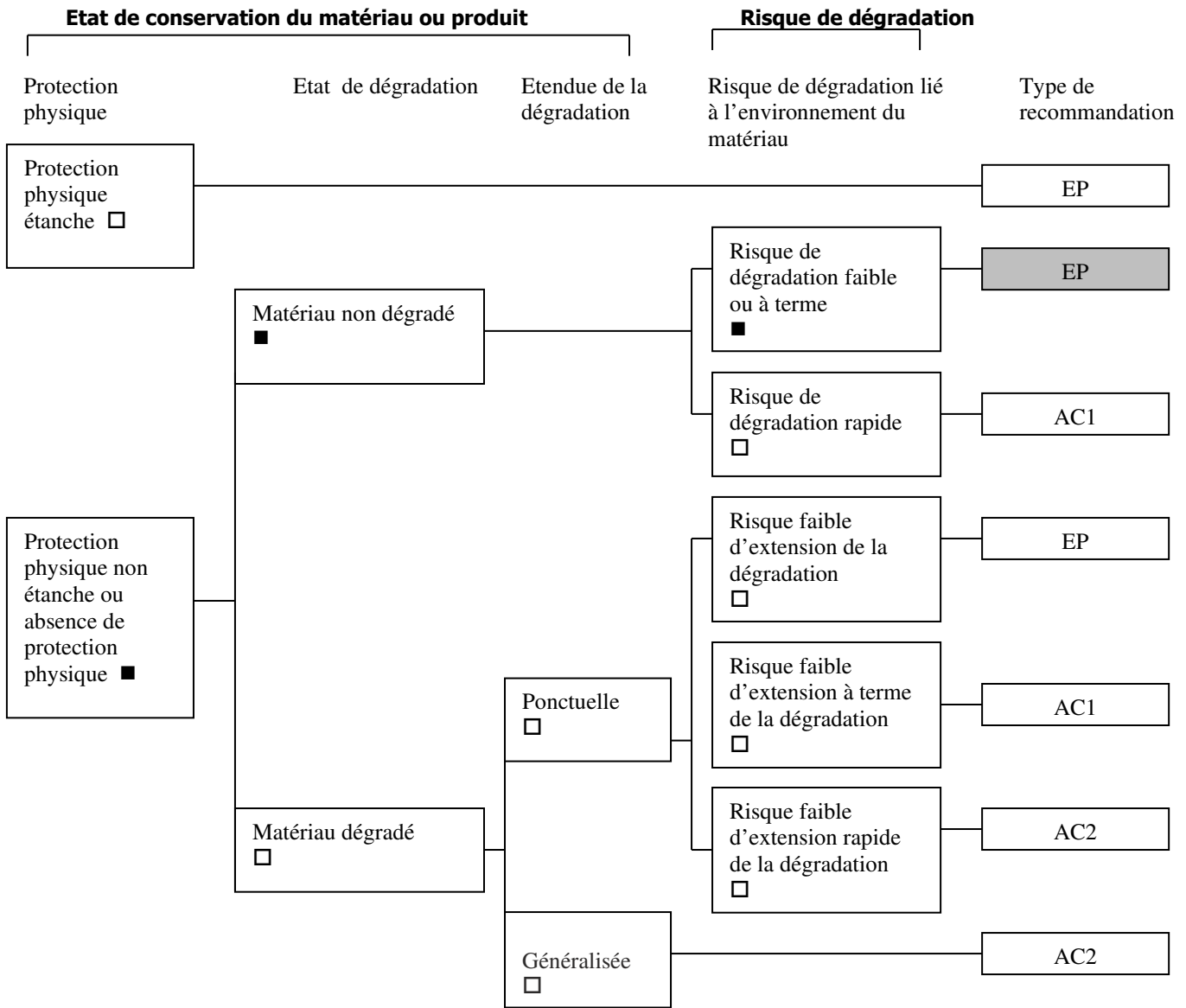
No de dossier	230911AA
Date de l'évaluation	11/09/2023
Bâtiment	Bâtiment B Dépendance bois
Local ou zone homogène	En couverture
Destination déclarée du local	Dépendance bois

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



Grille d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et du risque de dégradation liés à leur environnement (liste B) : concernant le repérage R3



No de dossier	230911AA
Date de l'évaluation	11/09/2023
Bâtiment	Bâtiment C Cuve fioul
Local ou zone homogène	En couverture
Destination déclarée du local	Cuve fioul

Légende des types de recommandations définis à l'article 5 du présent arrêté :

EP : évaluation périodique - **AC1** : action corrective de premier niveau - **AC2** : action corrective de second niveau

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

– les agressions physiques intrinsèques au local ou zone (ventilation, humidité, etc.), selon que le risque est probable ou avéré.

– la sollicitation des matériaux et produits liée à l'usage des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte. Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, un défaut d'entretien des équipements, etc.

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



N 4 – Annexe – Consignes générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique « amiante » et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application de l'article 10-2 du décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifié. Ces consignes doivent également être portées à connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés. Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit l'adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation. Lorsque des travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié, selon les critères fournis en annexe I du présent arrêté.

1. Informations générales

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre). Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement...) et d'avoir recours, dans de telles situations, à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

2. Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Consignes générales de sécurité

A. - Consignes générales de sécurité (visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante)

Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

Manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;

Travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

Travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;

Déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

Par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ; En utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé

Des demi-masques filtrants (type FFP 3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B. - Consignes générales de sécurité (relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante)

Stockage des déchets sur le site

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux. Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



NAUD Jean- Philippe
Diagnostics Techniques Immobiliers
39, La Mornéterie - 17780 Soubise
Tel : 0607393475 - diagnaudstic17@orange.fr

Élimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées. Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés. Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Élimination des déchets connexes

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

N 5 - ANNEXE III (A. 12 Décembre 2012)

ÉLÉMENTS D'INFORMATION À FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT CONSTITUANT L'ÉTAT MENTIONNÉ AUX 1o ET 2o A DE L'ARTICLE R. 1334-29-7

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante. Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

N 6 - ATTESTATION

Je soussigné NAUD Jean- Philippe, atteste, conformément à l'article R271-3 du C.C.H, sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.
- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu (s) ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.
- J'ai souscrit une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention :
Cabinet Spach – Gan assurances – RCP n° police : 151.410.267

J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales (art. R271-4 du C.C.H) d'un montant de 1500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

NAUD J. Philippe

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



NAUD Jean- Philippe
Diagnostics Techniques Immobiliers
39, La Mornéterie - 17780 Soubise
Tel : 0607393475 - diagnaudstic17@orange.fr

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat

Attribué à

Jean-Philippe NAUD

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	21/11/2017	20/11/2022
DPE avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	21/11/2017	20/11/2022
Électricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	05/12/2018	04/12/2023
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/07/2022	10/07/2029
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/07/2022	10/07/2029
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/07/2022	10/07/2029
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/07/2022	10/07/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/07/2022	10/07/2029

Date :25/07/2022

Numéro de certificat : 15498648

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



NAUD Jean- Philippe
Diagnostics Techniques Immobiliers
39, La Mornéerie - 17780 Soubise
Tel : 0607393475 - diagnaudstic17@orange.fr



ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

La Compagnie d'Assurance, GAN ASSURANCES IARD, dont le Siège Social est situé : 8-10 rue d'Astorg, 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

**AEP NAUD
11 RUE EMILE COMBES
17300 ROCHEFORT**

Est titulaire d'un contrat d'assurance n°24942507 0001, à effet du 23/02/2016 par l'intermédiaire de l'agence de POISSY) garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle encourue dans le cadre de ses activités de :

Diagnosticueurs immobiliers

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/07/2023 au 30/06/2024 à 24 heures.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie et ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 4 juillet 2023

POUR LA COMPAGNIE

Gan Assurances - Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE: 6512Z
Tél. : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie - Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros (entièrement versé) - RCS Paris 340 427 616 - APE: 6511Z
Sièges sociaux: 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution IACPR - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette - 00660 34384101019 75



NAUD Jean- Philippe
Diagnostics Techniques Immobiliers
39, La Mornéerie - 17780 Soubise
Tel : 0607393475 - diagnaudstic17@orange.fr

ACCUSE DE RECEPTION

Je soussigné M. ou Mme
Propriétaire ou mandataire :

Déclare accuser réception du document suivant :
Rapport de mission de repérage amiante avant-vente

Mission : AMIANTE
N° Dossier : 230911AA
En date du : 11/09/2023

Dont l'auteur est l'opérateur de repérage suivant :
Nom, prénom : M. NAUD JEAN PHILIPPE

Portant sur l'immeuble bâti :
Type : Habitation individuelle & dépendances
Adresse : 60 RUE DU MOULIN DES COQUARDS
Lieu : 17320 MARENNES

Date : 15 Septembre 2023
Signature

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe*

adresse : **60 rue du Moulin des Coquards, 17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE**

type de bien : Maison individuelle

année de construction : 1981

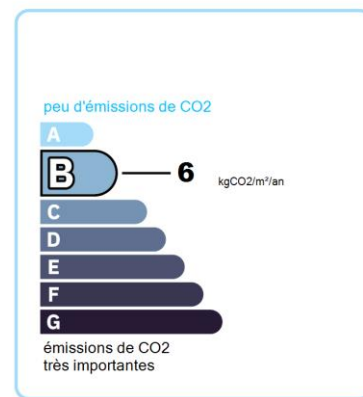
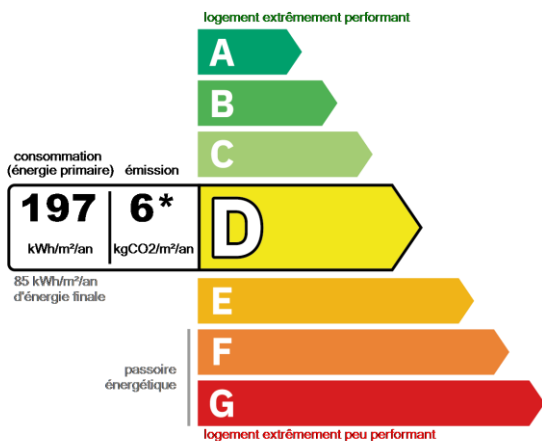
surface habitable : **361,77 m²**

propriétaire : M. MASSE Pierrick

adresse : 60 Rue du Moulin des Coquards, 17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 2384 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 12353 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **4 258 €** et **5 762 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

AEP NAUD DIAGNOSTICS

39 la Mornererie
17780 SOUBISE

diagnostiqueur :
jean-philippe NAUD

tel : 06 07 39 34 75

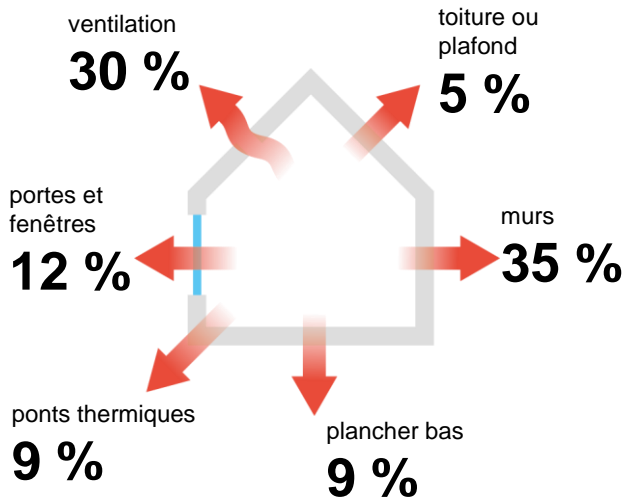
email : diagnaudstic17@orange.fr

n° de certification : 15498648

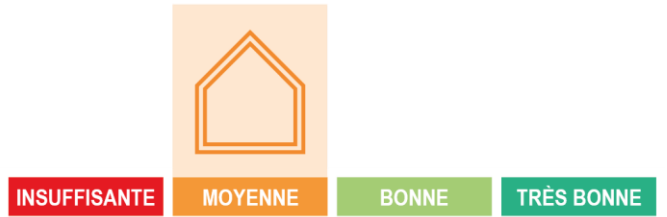
organisme de certification : Bureau Veritas
Certification



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

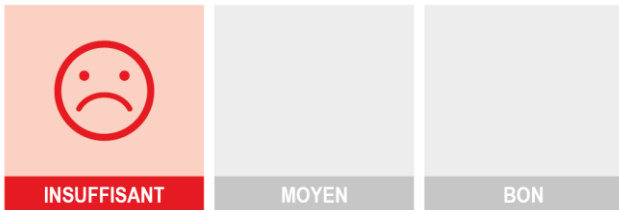


Système de ventilation en place



VMC par insufflation de 1982 à 2000

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :



pompe à chaleur



chauffe eau thermodynamique

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



géothermie



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	électrique	60337 (26234 éf)	Entre 3 606€ et 4 878€	82%
eau chaude sanitaire	électrique	7173 (3119 éf)	Entre 428€ et 580€	11%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	1 605 (698 éf)	Entre 96€ et 130€	3%
auxiliaires	électrique	2 154 (937 éf)	Entre 128€ et 174€	4%
énergie totale pour les usages recensés		71 270 kWh (30 987 kWh é.f.)	Entre 4 258€ et 5 762€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 220,54l par jour.

é.f. → énergie finale

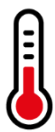
* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



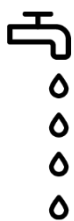
Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est en moyenne -25,1% sur votre facture **soit -1063 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)
→ Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
→ Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces
→ Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
→ Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 220,54l /jour d'eau chaude à 40°C
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (3-4 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.
91l consommés en moins par jour,
c'est en moyenne -28% sur votre facture **soit -142 € par an**







astuces
→ Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
→ Réduisez la durée des douches.







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement






	description	isolation
 murs	Mur 2 Sud-Ouest Blocs de béton creux donnant sur Sous-sol non chauffé, non isolé Mur 21 Nord-Est Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolé Mur 5 Nord-Est Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolé	insuffisante
 plancher bas	Plancher 1 Dalle béton donnant sur Terre-plein, isolation inconnue Plancher 2 Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton donnant sur Sous-sol non chauffé, isolé	bonne
 toiture / plafond	Plafond 3 Dalle béton donnant sur Terrasse, isolé	insuffisante
 toiture / plafond	Plafond 1 Bardeaux et remplissage donnant sur Combles perdus, isolé	bonne
 toiture / plafond	Plafond 2 Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé	bonne
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 16 mm) Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Fenêtres coulissantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture Porte isolée avec double vitrage Porte PVC Vitrée double vitrage Porte opaque pleine isolée	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Panneau rayonnant électrique NFC Electrique installation en 2007, individuel Pompe à chaleur Air/Eau Electrique installation en 2020, individuel sur Radiateur
 eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2007, individuel, production par accumulation Pompe à chaleur Air/Eau Electrique installation en 2020, individuel, production instantanée.
 ventilation	VMC par insufflation de 1982 à 2000
 pilotage	Pompe à chaleur Air/Eau : Radiateur : robinets thermostatique, sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température Panneau rayonnant électrique NFC : avec régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
 éclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C -60°C) pour éviter le risque de développement de la légionelle (en dessous de 50°C) .
 ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel.
 pompe à chaleur	Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Recommandations d'amélioration de la performance






Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.



1

Les travaux essentiels montant estimé : 1828 à 5153 €

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation par l'intérieur des Murs en contact avec un volume non chauffé : Isolation des Murs en contact avec un volume non chauffé. Mise en place d'un isolant permettant d'atteindre pour l'ensemble paroi + isolant $3.7\text{m}^2\text{k/w}$ Supprimer les travaux antérieurs inadaptés avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.	$R = 3.7\text{m}^2\text{K/W}$
 murs	Isolation par l'intérieur des Murs en contact avec un volume non chauffé : Isolation des Murs en contact avec un volume non chauffé. Mise en place d'un isolant permettant d'atteindre pour l'ensemble paroi + isolant $3.7\text{m}^2\text{k/w}$ Supprimer les travaux antérieurs inadaptés avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.	$R = 3.7\text{m}^2\text{K/W}$
 ventilation	Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B	

2

Les travaux à envisager montant estimé : 4000 à 8900 €

lot	description	performance recommandée
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w < 1,7\text{W/m}^2\text{K}$
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w < 1,7\text{W/m}^2\text{K}$

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w < 1,7W/m^2K$

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w < 1,7W/m^2K$

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w < 1,7W/m^2K$

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w < 1,7W/m^2K$

**eau chaude sanitaire**

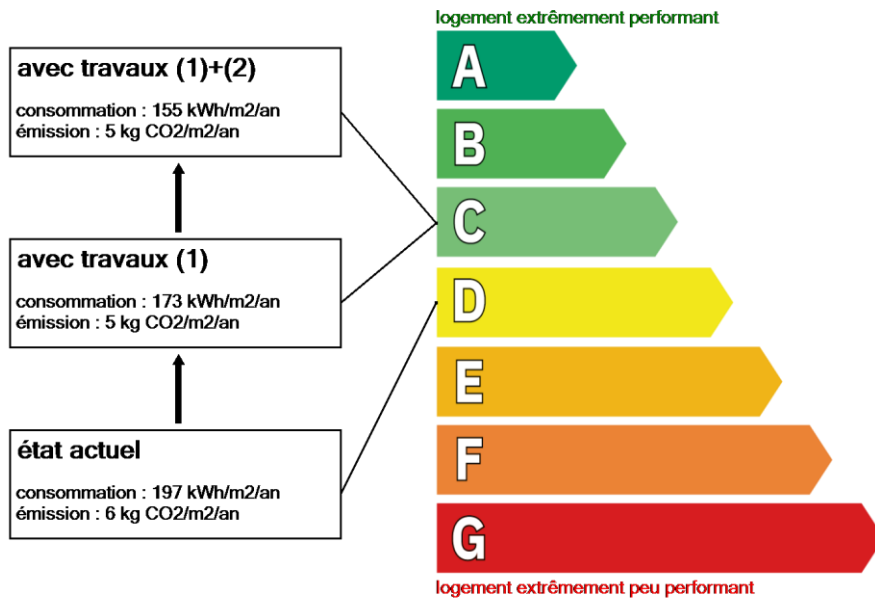
Remplacement par un chauffe eau thermodynamique :
Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique

Commentaire:

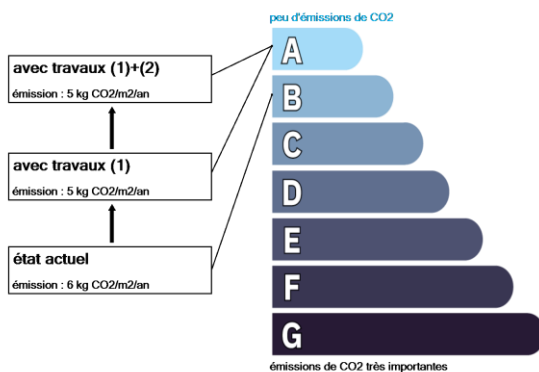
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par Bureau Veritas Certification , 9 cours du triangle 92800 PUTEAUX

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2317E3048670H**

Néant

Invariant fiscal du logement :







Référence de la parcelle cadastrale : **BX-137**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **11/09/2023**





































Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Aucune donnée technique concernant l'isolation du bâtiment, ni aucun descriptif de l'installation individuelle de la maison ne nous a été communiqué






































donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		17 - Charente Maritime
Altitude	 donnée en ligne	12
Type de bien	 observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	 valeur estimée	1981
Surface habitable du logement	 observée ou mesurée	361,77
Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	3
Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	2,7

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
enveloppe	Surface	 observée ou mesurée	13,29 m ²	
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux	
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui	
	Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982	
	Mur 1 Sud-Est	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Cellier	
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	44 m ²	
	Surface Aue	 observée ou mesurée	35,48 m ²	
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non	
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
	Mur 2 Sud-Ouest	Surface	 observée ou mesurée	38,08 m ²
Matériau mur		 observée ou mesurée	Blocs de béton creux	
Epaisseur mur		 observée ou mesurée	20 cm	
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Non	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non	
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Sous-sol non chauffé	
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
Mur 3 Nord-Ouest	Surface	 observée ou mesurée	5,6 m ²	
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux	
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui	
	Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non	
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Terre (paroi enterrée)	
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
	Mur 4 Nord-Ouest	Surface	 observée ou mesurée	4,73 m ²
Matériau mur		 observée ou mesurée	Blocs de béton creux	
Epaisseur mur		 observée ou mesurée	20 cm	
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Oui	
Année isolation		 valeur par défaut	1978 à 1982	
Bâtiment construit en matériaux anciens		 observée ou mesurée	Non	
Inertie		 observée ou mesurée	Légère	
Doublage		 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
Mur 16 Sud-Est		Surface	 observée ou mesurée	7,62 m ²
		Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui	
	Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non	
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
	Mur 17 Sud-Ouest	Surface	 observée ou mesurée	20,45 m ²
		Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
Epaisseur mur		 observée ou mesurée	20 cm	
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Oui	
Année isolation		 valeur par défaut	1978 à 1982	
Bâtiment construit en matériaux anciens		 observée ou mesurée	Non	
Inertie		 observée ou mesurée	Légère	
Doublage		 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
Mur 18 Sud-Est		Surface	 observée ou mesurée	16,41 m ²
		Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Surface	 observée ou mesurée	11,31 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Mur 19 Nord-Est Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Bâtiment ou espace autre qu'habitation
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Surface	 observée ou mesurée	19,8 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Mur 20 Nord-Est Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Surface	 observée ou mesurée	32,74 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Mur 21 Nord-Est Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Surface	 observée ou mesurée	3,62 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Mur 22 Nord-Ouest Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)




Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Mur 23 Nord-Est	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	15,84 m ²
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	1978 à 1982
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 24 Nord-Est	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	16,88 m ²
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	1978 à 1982
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 25 Sud-Ouest	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8,03 m ²
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	1978 à 1982
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Véranda non chauffée, loggia fermée
Mur 26 Sud-Ouest	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8,76 m ²
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	1978 à 1982
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Légère
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 27 Sud-Est	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8,71 m ²
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	1978 à 1982
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non


Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 28 Nord-Est	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 28 Nord-Est	Surface	 observée ou mesurée	9,08 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Mur 29 Nord-Ouest	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	8,19 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Mur 5 Nord-Est	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	21,52 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982
Mur 6 Nord-Ouest	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	2,74 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Mur 7 Nord-Est	Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	11,38 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
Mur 7 Nord-Est	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982





































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non	
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
Mur 8 Nord-Ouest	Surface	 observée ou mesurée	13,07 m ²	
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux	
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui	
	Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non	
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
	Surface	 observée ou mesurée	11,58 m ²	
Mur 9 Sud-Ouest	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux	
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui	
	Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non	
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
	Surface	 observée ou mesurée	9,57 m ²	
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux	
Mur 10 Nord-Ouest	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui	
	Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non	
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
	Surface	 observée ou mesurée	8,23 m ²	
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux	
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm	
Mur 11 Sud-Ouest	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui	
	Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non	
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Véranda non chauffée, loggia fermée	
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
	Surface	 observée ou mesurée	8,95 m ²	
	Mur 12 Sud-Est	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
		Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui	
Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982	
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non	
Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
Mur 13 Sud-Ouest	Surface	 observée ou mesurée	7,42 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
Mur 14 Nord-Ouest	Surface	 observée ou mesurée	4,46 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
Mur 15 Sud-Ouest	Surface	 observée ou mesurée	21,43 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
Plafond 1	Surface	 observée ou mesurée	216,7 m ²
	Type	 observée ou mesurée	Bardeaux et remplissage
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	20 cm
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	216,7 m ²
	Surface Aue	 observée ou mesurée	230 m ²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
	Plafond 2	Surface	 observée ou mesurée

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Type	 observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants	
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui	
Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	20 cm	
Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
Plafond 3	Surface	 observée ou mesurée	17,88 m ²
	Type	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 valeur par défaut	1978 à 1982
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Plancher 1	Surface	 observée ou mesurée	88,13 m ²
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	51,19 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	88,13 m ²
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Terre-plein	
Plancher 2	Surface	 observée ou mesurée	79,55 m ²
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	32,46 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	88,13 m ²
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Sous-sol non chauffé	
Plancher 3	Surface	 observée ou mesurée	70,45 m ²
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	34,6 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	88,13 m ²
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Vide-sanitaire	
Fenêtre 1	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,41 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique









































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée Nord
	Type de masque proches	observée ou mesurée Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée Non
	Surface de baies	observée ou mesurée 1,25 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée Menuiserie Bois
Fenêtre 2	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée Nord
	Type de masque proches	observée ou mesurée Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée Non
	Surface de baies	observée ou mesurée 1,25 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée Menuiserie Bois
Fenêtre 3	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée Nord
	Type de masque proches	observée ou mesurée Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée Non
	Surface de baies	observée ou mesurée 1,25 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée Non
Fenêtre 4	Double fenêtre	observée ou mesurée Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée Nu intérieur








































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 5	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,25 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Fenêtre 6	Type ouverture	observée ou mesurée
Type volets		observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
Orientation des baies		observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Surface de baies		observée ou mesurée	1,67 m ²
Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur	
Fenêtre 7	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	2,62 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	2,62 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 8 Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	2,62 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 9 Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 10 Surface de baies	 observée ou mesurée	2,62 m ²








































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,61 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 19	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,61 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Fenêtre 20	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$)








































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 21	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,61 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Fenêtre 11	Orientation des baies	observée ou mesurée
Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Surface de baies		observée ou mesurée	2,62 m ²
Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets		observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
Fenêtre 12		Orientation des baies	observée ou mesurée
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	2,62 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Fenêtre 12	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,65 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 13		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	10,92 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 14		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 15		
Surface de baies	observée ou mesurée	0,21 m ²












Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,21 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 16		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,12 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Fenêtre 17		
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes
Type volets	observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$)







Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 18	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,61 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Porte 1	Type de porte	observée ou mesurée
Surface		observée ou mesurée	2,31 m ²
Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Porte 2	Type de porte	observée ou mesurée	Porte opaque pleine isolée
	Surface	observée ou mesurée	1,34 m ²
Porte 3	Type de porte	observée ou mesurée	Porte opaque pleine isolée
	Surface	observée ou mesurée	1,34 m ²
Porte 4	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Type de menuiserie	observée ou mesurée	PVC
	Type de porte	observée ou mesurée	Vitrée double vitrage
	Surface	observée ou mesurée	1,56 m ²
Linéaire Plancher 1 Mur 5 Nord-Est	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	Mur 5 Nord-Est : ITI
Linéaire Plancher 1 Mur 6 Nord-Ouest	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	12,24 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	Mur 6 Nord-Ouest : ITI
Linéaire Plancher 1 Mur 7 Nord-Est	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	1,31 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher 1 Mur 7 Nord-Est	Type isolation	observée ou mesurée	Mur 7 Nord-Est : ITI









































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,64 m
Linéaire Plancher 1 Mur 10 Nord-Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 10 Nord-Ouest : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,48 m
Linéaire Plancher 1 Mur 11 Sud-Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 11 Sud-Ouest : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,99 m
Linéaire Plancher 1 Mur 12 Sud-Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 12 Sud-Est : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,29 m
Linéaire Plancher 1 Mur 13 Sud-Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 13 Sud-Ouest : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,54 m
Linéaire Plancher 1 Mur 14 Nord-Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 14 Nord-Ouest : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	1,62 m
Linéaire Plancher 1 Mur 15 Sud-Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 15 Sud-Ouest : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,97 m
Linéaire Plancher 2 Mur 1 Sud-Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 valeur par défaut	Plancher 2 : ITE Mur 1 Sud-Est : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7 m
Linéaire Plancher 2 Mur 2 Sud-Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 valeur par défaut	Plancher 2 : ITE
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	18,86 m
Linéaire Plancher 2 Mur 3 Nord-Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 valeur par défaut	Plancher 2 : ITE Mur 3 Nord-Ouest : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,14 m
Linéaire Plancher 2 Mur 16 Sud-Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 valeur par défaut	Plancher 2 : ITE Mur 16 Sud-Est : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,78 m
Linéaire Plancher 2 Mur 17 Sud-Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 valeur par défaut	Plancher 2 : ITE Mur 17 Sud-Ouest : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,53 m
Linéaire Plancher 2 Mur 18 Sud-Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 valeur par défaut	Plancher 2 : ITE Mur 18 Sud-Est : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,55 m
Linéaire Plancher 2 Mur 19 Nord-Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 valeur par défaut	Plancher 2 : ITE Mur 19 Nord-Est : ITI




































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,4 m
Linéaire Plancher 2 Mur 20 Nord-Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 valeur par défaut	Plancher 2 : ITE Mur 20 Nord-Est : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7,07 m
Linéaire Plancher 2 Mur 21 Nord-Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 valeur par défaut	Plancher 2 : ITE Mur 21 Nord-Est : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7,07 m
Linéaire Mur 16 Sud-Est (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,78 m
Linéaire Mur 21 Nord-Est (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7 m
Linéaire Mur 15 Sud-Ouest (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,97 m
Linéaire Mur 14 Nord-Ouest (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	1,62 m
Linéaire Mur 16 Sud-Est (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,74 m
Linéaire Mur 17 Sud-Ouest (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,98 m
Linéaire Mur 21 Nord-Est (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,74 m
Linéaire Mur 22 Nord-Ouest (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,74 m
Linéaire Mur 5 Nord-Est (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,09 m
Linéaire Mur 12 Sud-Est (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,72 m
Linéaire Mur 13 Sud-Ouest (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,75 m









































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Mur 15 Sud-Ouest (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,74 m
Linéaire Fenêtre 1 Mur 4 Nord- Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,56 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Linéaire Fenêtre 2 Mur 5 Nord-Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée
Type isolation		 observée ou mesurée	ITI
Longueur du pont thermique		 observée ou mesurée	4,58 m
Largeur du dormant menuiserie Lp		 observée ou mesurée	5 cm
Retour isolation autour menuiserie		 observée ou mesurée	Non
Position menuiseries		 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 3 Mur 5 Nord-Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,58 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 4 Mur 7 Nord-Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,58 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 5 Mur 7 Nord-Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,58 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 6 Mur 8 Nord- Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,18 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur








































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 7 Mur 9 Sud- Ouest	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,59 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 8 Mur 9 Sud- Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,59 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 9 Mur 10 Nord- Ouest	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,59 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
Linéaire Fenêtre 10 Mur 11 Sud- Ouest	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,59 m
Linéaire Fenêtre 11 Mur 15 Sud- Ouest	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
Linéaire Fenêtre 12 Mur 15 Sud- Ouest	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,59 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre 13 Mur 15 Sud- Ouest	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,38 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur









































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 14 Mur 17 Sud- Ouest	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,35 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 15 Mur 18 Sud- Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	1,84 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 16 Mur 18 Sud- Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	1,84 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 17 Mur 20 Nord- Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 18 Mur 21 Nord- Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 19 Mur 21 Nord- Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 20 Mur 21 Nord- Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,1 m

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 21 Mur 23 Nord- Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
		Type de pont thermique	 observée ou mesurée
Linéaire Porte 1 Mur 13 Sud- Ouest	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
		Type de pont thermique	 observée ou mesurée
Linéaire Porte 2 Mur 1 Sud-Est	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,39 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
		Type de pont thermique	 observée ou mesurée
Linéaire Porte 3 Mur 2 Sud-Ouest	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,39 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
		Type de pont thermique	 observée ou mesurée
Linéaire Porte 4 Mur 5 Nord-Est	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,51 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
		Type de pont thermique	 observée ou mesurée
Véranda 1	Orientation de l'espace tampon solarisé	 observée ou mesurée	Double Orientation : Sud / Ouest
	Surface(s)	 observée ou mesurée	7,69 m ²
	Vitrages(s)	 observée ou mesurée	Simple vitrage
	Orientation(s)	 observée ou mesurée	Sud
	Menuiserie(s)	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Inclinaison(s)	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Pompe à chaleur Air/Eau	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	 observée ou mesurée	Pompe à chaleur Air/Eau
	Surface chauffée	 observée ou mesurée	185,56 m ²
	Année d'installation	 observée ou mesurée	2020
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
	Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
	Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
	SCOP / COP	 valeur par défaut	2,8
	Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur
	Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	185,56 m ²
	Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
	Équipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Central avec minimum de température
	Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non
	Panneau rayonnant électrique NFC	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée
Type générateur		 observée ou mesurée	Panneau rayonnant électrique NFC
Surface chauffée		 observée ou mesurée	176,21 m ²
Année d'installation		 observée ou mesurée	2007
Energie utilisée		 observée ou mesurée	Electricité
Présence d'une ventouse		 observée ou mesurée	Non
Présence d'une veilleuse		 observée ou mesurée	Non
Type émetteur		 observée ou mesurée	Panneau rayonnant électrique NFC
Surface chauffée par émetteur		 observée ou mesurée	176,21 m ²
Type de chauffage		 observée ou mesurée	Divisé
Équipement d'intermittence		 observée ou mesurée	Central avec minimum de température
Présence de comptage		 observée ou mesurée	Non
Pompe à chaleur Air/Eau	Type générateur	 observée ou mesurée	Pompe à chaleur Air/Eau
	Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
	COP Chauffe eau thermodynamique	 valeur par défaut	2,3
	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Non
	Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Non
Chauffe-eau vertical	Type générateur	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Année installation	 observée ou mesurée	2007
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
	Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Oui
	Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Non
	Volume de stockage	 observée ou mesurée	300 L
	Type de ballon	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Ventilation	Catégorie de ballon	 observée ou mesurée	B ou 2 étoiles
	Type de ventilation	 observée ou mesurée	VMC par insufflation de 1982 à 2000

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Année installation	✘	valeur par défaut	1982
Plusieurs façades exposées	🔍	observée ou mesurée	Oui
Menuiseries avec joints	🔍	observée ou mesurée	Oui



NAUD Jean- Philippe
Diagnostics Techniques Immobiliers
39, La Mornéerie - 17780 Soubise
Tel : 0607393475 - diagnaudstic17@orange.fr

RAPPORT D'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE N° 230911AE

Mission réalisée suivant l'arrêté du 28 Septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation & Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 134-7 – R. 134-10 et R. 134-13.

1 - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Adresse :	60 RUE DU MOULIN DES COQUARDS		Commune	17320 MARENNES	
Département :	CHARENTE-MARITIME		Etage		
Section cadastrale	BX	N° parcelle	137	N° lot	
Type d'immeuble	habitat° ind.	Meublé	OUI	Habité	OUI
Année construction	Env. 1981	Année de l'installation	1981	Distributeur d'électricité	ERDF

2 - Identification du donneur d'ordre

Nom – Prénom	SCP ROUGIER- VIENNOIS- FERNANDES
Adresse :	37, Avenue du docteur Diéras – 17300 ROCHEFORT
Qualité du donneur d'ordre (déclaratif) :	Avocats
Autre : propriétaire	M. MASSE Pierrick

3 - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur :	NAUD Jean-Philippe
Nom et raison sociale de l'entreprise	A. E. P. NAUD Jean-Philippe – 39 la Morneterie – 17780 Soubise
N° SIRET :	423 573 138 00025
Assurance	Cabinet Spach – Gan assurances – RCP n° police : 151.410.267 – Date validité : 30/06/2024
Certification de Compétence	Bureau Véritas Certification France – n° 15498648 – 1, place Zaha Halid – 92400 Courbevoie



4 – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc..., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- Les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) :
- Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot.
- Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 - Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivant :

- 1 : Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
- 2 : Dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation/prise de terre et installation de mise à la terre
- 3 : Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit**
- 4 : La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire
- 5 : Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension-protection mécanique des conducteurs**
- 6 : Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage

Installations particulières

- P1, P2 : Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentées depuis la partie privative ou inversement
P3 : Piscine privative ou bassin de fontaine

Informations complémentaires

IC : Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel



6 - Avertissement particulier

Les constatations diverses concernent :

Cocher distinctement le(s) cas approprié(s) parmi les éventualités ci-dessous :

- Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
- Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.**
- Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés :

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés	Motifs (1)
Point de contrôle 2 : Dispositif de protection différentiel approprié aux conditions de mise à la terre	
2.2 Prise de terre et installation de mise à la terre	
Une CANALISATION métallique de liquide ou de gaz est utilisée comme PRISE DE TERRE.	Non vérifiable car non visible
Point de contrôle 4 : conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche	
4.1 Liaison équipotentielle supplémentaire	
Locaux contenant une baignoire ou une douche : la section de la partie visible du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire est insuffisante.	Non vérifiable car non visible
Locaux contenant une baignoire ou une douche : au moins une CONNEXION du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire, à un élément conducteur et/ou une MASSE et/ou une broche de terre d'un socle de prise de courant n'assure un contact sûr et durable.	Non vérifiable car non visible

Pour les points de contrôle du Diagnostic n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un diagnostiqueur de diagnostic certifié lorsque l'installation sera alimentée.

1 Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son enveloppe (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent diagnostic : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étai(en)t pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) circuit(s) protégé(s) par le(s) interrupteur(s) différentiel(s) ne peu(vent) pas être évalué(s) »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application de présent diagnostic et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pu être vérifié »
- « Le calibre du ou des dispositifs de protection contre les surintensités est > 63 A pour un disjoncteur ou 32 A pour un fusible »
- « Le courant de réglage du disjoncteur de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du disjoncteur de branchement lors de l'essai de fonctionnement »
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

Constatations diverses

- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du disjoncteur de branchement lors de l'essai de fonctionnement »



7 - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil

Cocher distinctement le cas approprié parmi les quatre éventualités ci-dessous :

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses
- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle (s) présente (nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle (s) présente (nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses.**

Anomalies identifiées

Libellé et localisation (*) des anomalies	Mesures compensatoires correctement mises en œuvre
Point de contrôle 2 : Dispositif de protection différentiel approprié aux conditions de mise à la terre	
2.2 Prise de terre et installation de mise à la terre	
Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. (prise PC dans chambre à l'étage)	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en œuvre : · protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité 30 mA.



Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. (prises 2P+T zone 23 cuisine, zone 24 pièce, chambres)	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité 30 mA.
Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. (circuit éclairage)	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité 30 mA.
Point de contrôle 3 : Dispositifs de protection contre les surintensités adaptés à la section des conducteurs sur chaque circuit	
Plusieurs CIRCUITS disposent d'un CONDUCTEUR NEUTRE commun dont les CONDUCTEURS ne sont pas correctement protégés contre les surintensités.	
La section des CONDUCTEURS de la CANALISATION d'alimentation d'au moins un tableau n'est pas en adéquation avec le courant assigné du dispositif de protection placé immédiatement en amont ou avec le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement placé immédiatement en amont.	
Point de contrôle 5 : Absence de matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension. Protection des conducteurs	
L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. (prise 2P+T désolidarisée du mur dans la pièce zone 24, prise 2P+T cassée dans la cuisine zone 23)	

Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives.

Les écarts relevés présentent des risques pour les usagers et / ou pour l'installation en place.

L'intervention d'un professionnel permettra d'évaluer au plus juste l'évolution à fournir sur l'installation visée au regard de son usage actuel et / ou futur

Installations particulières

P1 : Appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis la partie privative : Sans objet

P2 : Appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes : Sans objet

P3 : Piscine privée et bassin de fontaine : Sans objet

Informations complémentaires (IC)

Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.

L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.

Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.



8 - Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées
<p>Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>* Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p>Dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation :</p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.</p> <p>* Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>* L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Dispositif de protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p> <p>* L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>* Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>* Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, etc.) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Piscine privée ou bassin de fontaine : les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>* Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>



Informations complémentaires

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique, etc..) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum): La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

H – Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification

Aucune.

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau Véritas Certification France - 1, place Zaha Halid – 92400 Courbevoie : Certificat n° 15498648 délivré le 05/12/2018 et valable jusqu'au 04/12/2023

Date de validité du présent rapport : 3 ans (vente)

Visite effectuée le : 11 Septembre 2023
Etat rédigé à Soubise le : 15 Septembre 2023
Nom : NAUD Jean- Philippe
Signature de l'opérateur



NAUD Jean- Philippe
Diagnostics techniques immobiliers
39 la Morneterie
17 780 Soubise
Tél. : 06 07 39 34 75
diagnaudstic17@orange.fr

SYNTHESE DU DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES N° 230911AS

Propriétaire : M. MASSE PIERRICK

**Immeuble : 60 RUE DU MOULIN DES COQUARDS
17320 MARENNES – HIERS - BROUAGE**

Ces conclusions par définition synthétiques ne sauraient éviter de prendre pleinement connaissance du détail des rapports.

Termite

Absence d'indice d'infestation de termite

Amiante

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Performance énergétique

Consommation conventionnelle : D : 197 kWhEP/m².an

Estimation des émissions de gaz à effet de serre : B : 6 kg éqCO₂/m².an

Electricité

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle (s) présente (nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses.

État des risques et pollutions

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques : NON.

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit : NON.

Attestation sur l'honneur, attestation d'assurance & certificat de certification « Bureau Véritas Certification » en dernière page du rapport de mission de repérage amiante



NAUD Jean- Philippe
Diagnostics techniques immobiliers
39, La Mornerie - 17780 Soubise
Tel : 0607393475
diagnaudstic17@orange.fr

RAPPORT D'ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITE DANS LE BATIMENT N° 230911AT

Vu la loi n° 99-471 du 8 juin 1999 modifiée par l'ordonnance n°2005-655 du 8 Juin 2005. Les articles législatifs L 133-6 et L 271-4 à L 271-6, Les articles réglementaires R133-1, R133-3, R133-7. Vu l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 Mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termite.

A - Désignation du ou des bâtiments

Département :	CHARENTE - MARITIME		Commune	17320 MARENNES	
Adresse :	60 RUE DU MOULIN DES COQUARDS		Etage		
Section cadastrale	BX	N° parcelle	137	N° lot	
Nature de l'immeuble	Habitation individuelle & dépendances	Meublé	OUI	Habité	OUI
Nombre de niveaux : 4	Niveau inférieur	/	Niveau supérieur	3	
Informations collectées auprès du donneur d'ordre					
Traitement antérieur : Pas d'information			Présence de termites dans le bâtiment : Pas d'information		

B - Désignation du client

Propriétaire :	M. MASSE Pierrick
Adresse :	60, Rue du moulin des Coquards – 17320 Marennes
Remise de clés :	Me Meunier Stéphane (Huis-alliance 17 – 18, Rue Jean Moulin – 17320 Marennes)
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :	SCP Rougier- Viennois – Fernandes
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :	Avocats – 37, Avenue du docteur Diéras – 17300 Rochefort
Personne présente lors de l'expertise :	Me Meunier Stéphane & Propriétaire

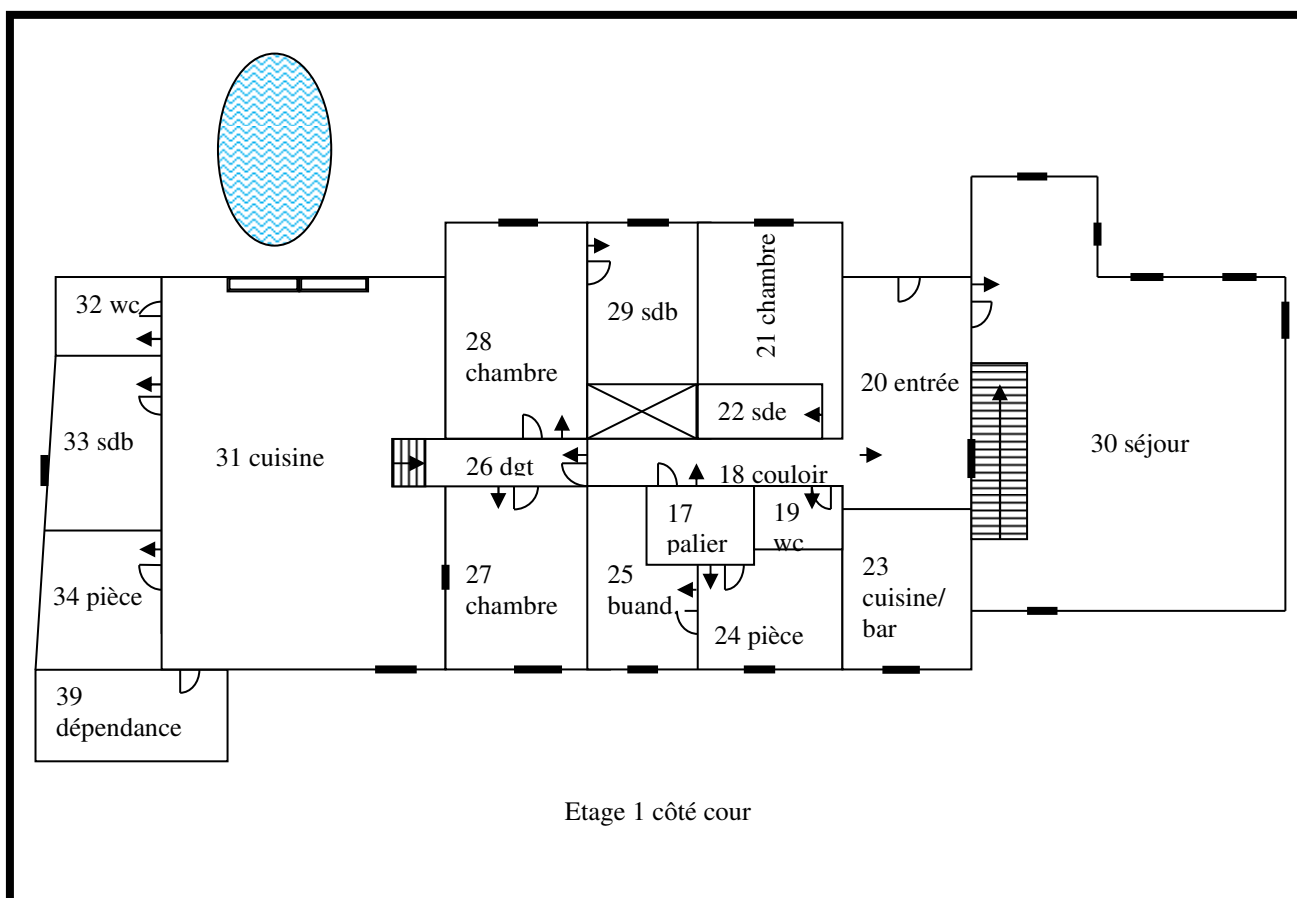
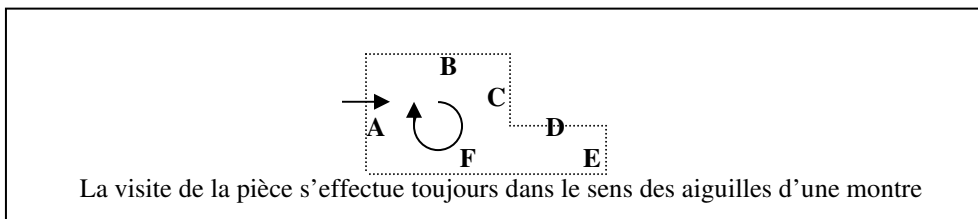
C - Désignation de l'opérateur de diagnostic

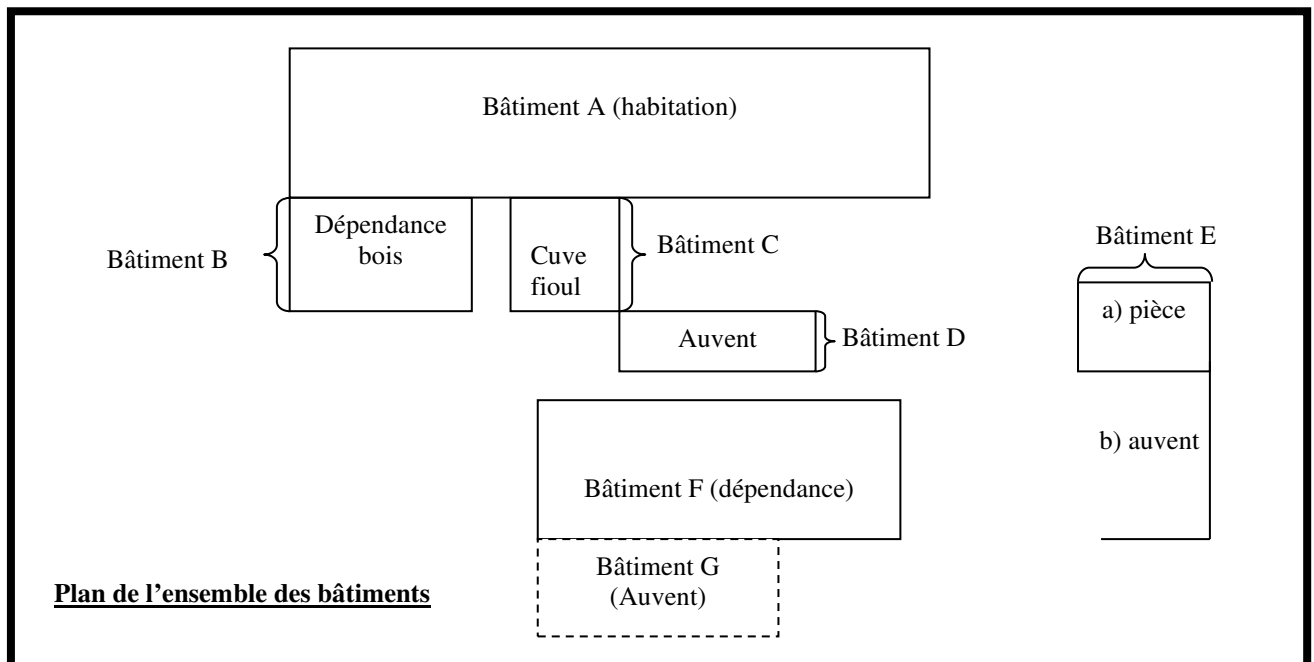
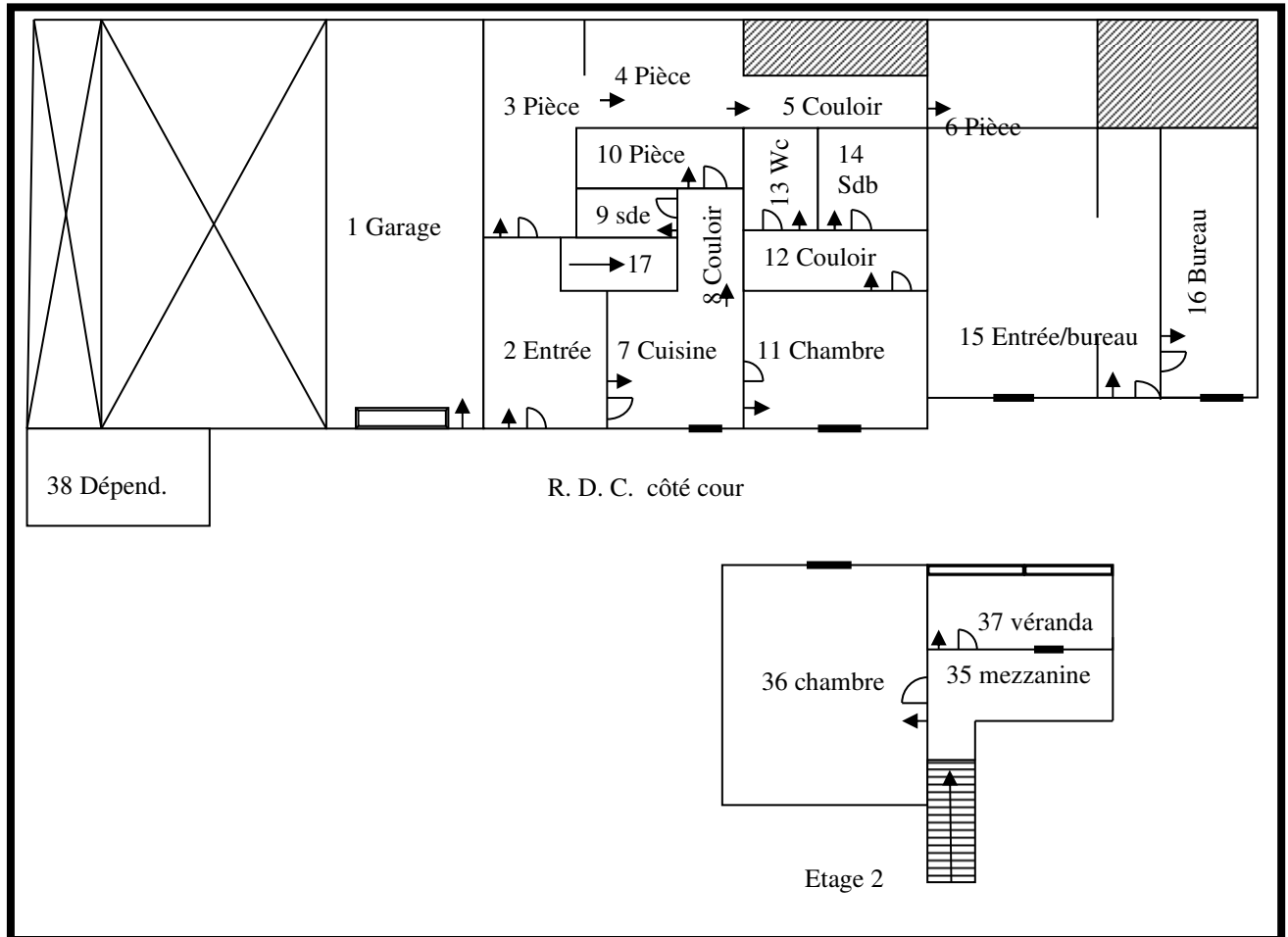
Opérateur de diagnostic	M. NAUD Jean- Philippe
Raison sociale	AEP NAUD – Diagnostiqueur indépendant – 39 La Mornerie – 17 780 Soubise
Numéro de SIRET	42357313800025
Assurance et n° police	Cabinet Spach – Gan – RCP n° police : 151.410.267 – Date validité : 30/06/2024
Certification de Compétence	Bureau Véritas Certification France n° 15498648 – 1, place Halid – 92400 Courbevoie

Membre d'une association agréée- Le règlement des honoraires par chèque est accepté.
Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette – 10907 00660 34384101019 75



D – Identification des bâtiments et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas







Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages et parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultat du diagnostic d'infestation (3) ☆
<p>* Bâtiment A (Habitation) --Rez-de-chaussée (côté cour) - 1- garage</p> <p>- 2- entrée</p> <p>- 3- pièce/cave</p> <p>- 4- pièce/cave</p> <p>- 5- couloir/cave</p> <p>- 6- pièce/cave</p> <p>- 7- cuisine</p> <p>- 8- couloir</p>	<p>- Sol : chape de ciment. - Murs : parpaings. - Huisseries extérieures : 1 porte de garage en bois. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte métallique. - Plafond : hourdis béton avec 1/2 isolant.</p> <p>- Sol : carrelage. - Murs : parpaings enduits. - Huisseries extérieures : 1 bloc porte pvc. - Huisseries intérieures : 2 blocs portes bois. - Plafond : hourdis béton.</p> <p>- Sol : chape de ciment. - Murs : parpaings. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois, 1 bloc porte métallique. - Plafond : hourdis béton.</p> <p>- Sol : chape de ciment. - Murs : parpaings. - Plafond : hourdis béton.</p> <p>- Sol : chape de ciment. - Murs : parpaings. - Plafond : hourdis béton.</p> <p>- Très encombrée. - Sol : chape de ciment. - Murs : parpaings. - Plafond : hourdis béton.</p> <p>- Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Murs : parpaings bruts ou doublés brique peints. - Cloisons : brique. - Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre bois. - Huisseries intérieures : 2 blocs portes bois. - Plafond : hourdis béton.</p> <p>- Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Murs : parpaings bruts peints. - Cloisons : brique. - Huisseries intérieures : 3 blocs portes bois.</p>	<p>- Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice</p> <p>- Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice</p> <p>- Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice</p> <p>- Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice</p> <p>- Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice</p> <p>- Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice</p> <p>- Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice</p> <p>- Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice</p> <p>- Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice</p> <p>- Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice</p> <p>- Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice</p> <p>.../...</p>



... / ...		
- 9- salle d'eau/wc	<ul style="list-style-type: none"> - Plafond : hourdis béton. - Sol : carrelage. - Murs : parpaings faïences. - Cloisons : brutes. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois. - Plafond : hourdis béton. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 10- pièce noire	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Murs : parpaings peints. - Cloisons : brique. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois. - Plafond : hourdis béton. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 11- chambre	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Murs : parpaings bruts ou doublés brique peints. - Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre bois. - Huisseries intérieures : 2 blocs portes bois. - Plafond : hourdis béton. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 12- couloir	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Murs : parpaings peints. - Cloisons : brique. - Huisseries intérieures : 4 blocs portes bois. - Plafond : hourdis béton. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 13- wc	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Murs : parpaings enduits ou faïences. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois. - Plafond : hourdis béton. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 14- salle de bains	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Murs : parpaings faïences. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois. - Plafond : hourdis béton. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 15- entrée/bureau	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Murs : parpaings bruts ou doublés brique peints ou faïences. - Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre bois, 1 bloc porte pvc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
		... / ...



... / ...		
- 16- bureau	<ul style="list-style-type: none"> - Huisseries intérieures : 4 blocs portes bois, 1 linteau en bois. - Plafond : hourdis béton. - Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage ou bois. - Murs : parpaings bruts ou doublés brique enduits peints. - Cloison : bois. - Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre bois, 1 bloc fenêtre aluminium. - Plafond : hourdis béton. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 17- palier/escalier	<ul style="list-style-type: none"> - Escalier en maçonnerie recouvert de carrelage. - Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Murs : parpaings peints. - Huisseries intérieures : 2 blocs portes bois. - Plafond : lambris bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
--Etage 1 (côté cour & RDC jardin)		
- 18- couloir	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Cloisons : brique ou parpaings. - Huisseries intérieures : 4 blocs portes bois, 3 portes placard en bois. - Plafond : solives et sous face de lambris bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 19- wc	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Plinthes : bois. - Cloisons : brique ou parpaings enduits ou faïences. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois. - Plafond : lambris bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 20- entrée	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Murs : parpaings bruts ou doublés brique enduits peints. - Huisseries extérieures : 1 bloc porte pvc. - Huisseries intérieures : 4 blocs portes bois. - Plafond : solives et sous face de lambris bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 21- chambre	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : parquet stratifié. - Plinthes : bois. - Murs : parpaings bruts ou doublés brique enduits peints ou papiers peints. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
		... / ...



... / ...	<ul style="list-style-type: none"> - Cloisons : brique. - Huisseries extérieures : 1 bloc porte fenêtre pvc. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois, 1 bloc porte plastique. - Plafond : solives et sous face de lambris bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 22- salle d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Murs : parpaings peints ou faïences. - Cloisons : parpaings ou brique. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte plastique. - Plafond : solives et sous face de lambris bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 23- cuisine/bar	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Murs : parpaings bruts ou doublés brique enduits peints ou faïences. - Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc. - Huisseries intérieures : 3 blocs portes bois. - Plafond : solives et sous face de lambris bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 24- pièce	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Murs : parpaings bruts ou doublés brique peints. - Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc. - Huisseries intérieures : 3 blocs portes bois. - Plafond : solives et sous face de lambris bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 25- buanderie	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Murs : parpaings bruts ou doublés brique peints. - Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois. - Plafond : solives et sous face de lambris bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 26- dégagement	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Murs : brique peints. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois. - Plafond : solives et lambris bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
		... / ...



... / ...		
- 27- chambre	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : parquet stratifié. - Plinthes : bois. - Murs : parpaings bruts ou doublés brique papiers peints. - Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc, 1 bloc fenêtre bois. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois. - Plafond : solives et lambris bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 28- chambre	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : parquet stratifié. - Plinthes : bois. - Murs : parpaings bruts ou doublés brique papiers peints. - Huisseries extérieures : 1 bloc porte fenêtre pvc. - Huisseries intérieures : 2 blocs portes bois. - Plafond : solives et lambris bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 29- salle de bains	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Murs : parpaings peints ou faïences. - Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois. - Plafond : solives et lambris bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 30- séjour	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Murs : parpaings enduits peints ou papiers peints. - Huisseries extérieures : 2 blocs fenêtres pvc, 4 blocs portes fenêtres pvc. - Plafond : solives et sous face de lambris bois ou plafond rampant plaques de plâtre. - Escalier : en bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 31- cuisine	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Plinthes : carrelage. - Murs : parpaings doublés brique peints ou faïences. - Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc coulissant, 1 bloc porte fenêtre aluminium coulissant. - Huisseries intérieures : 4 blocs portes bois. - Plafond : solives et sous face de lambris bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 32- wc	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice
		... / ...



... / ...		
- 33- salle de bains	<ul style="list-style-type: none"> - Murs : parpaings bruts ou doublés brique faïences. - Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois. - Plafond : lambris bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 34- pièce	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : carrelage. - Murs : parpaings bruts ou doublés brique faïences. - Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois. - Plafond : lambris bois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
--Etage 2		
- 35- mezzanine	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : revêtement plastique fixé sur plancher en bois. - Murs : parpaings doublés brique enduits peints. - Huisseries extérieures : 1 baie fixe en bois, 1 bloc porte bois. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois. - Plafond : rampant plaques de plâtre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 36- chambre	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : revêtement plastique fixé sur plancher en bois. - Plinthes : bois. - Murs : parpaings doublés brique enduits peints. - Huisseries extérieures : 1 bloc fenêtre pvc. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois. - Plafond : plaques de plâtre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
- 37- véranda	<ul style="list-style-type: none"> - Sol : revêtement plastique fixé sur toit terrasse. - Plinthes : bois. - Murs : parpaings enduits peints. - Huisseries extérieures : 1 baie fixe pvc, 1 bloc porte fenêtre pvc coulissant 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice
--Combles (31 à 34)	<ul style="list-style-type: none"> - Eléments de charpente : non visitable, pas d'accès. 	- /
		... / ...



<p>... / ...</p> <p>--Combles (p.30)</p> <p>--Combles (p.30 côté séjour)</p> <p>--Combles (1 à 5/7 à 13/17 à 25)</p> <p>--Combles (36)</p>	<p>- Eléments de charpente : plafond rampant plaques de plâtre, fixé par-dessous la charpente, donc non visitable.</p> <p>- Eléments de charpente : non visitable, pas d'accès.</p> <p>- Sol : bois, isolant. - Eléments de charpente : pannes reposant sur les murs.</p> <p>- Eléments de charpente : non visitable, pas d'accès.</p>	<p>- /</p> <p>- /</p> <p>- Absence d'indice - Absence d'indice</p> <p>- /</p>
<p>* Bâtiment B (dépendance bois)</p> <p>--Rez-de-chaussée - 38- dépendance</p> <p>--Etage 1 - 39- dépendance</p> <p>--Charpente</p>	<p>- Sol : chape de ciment. - Murs : parpaings enduits peints. - Huisseries extérieures : 1 bloc porte bois. - Plafond : bois.</p> <p>- Sol : chape de ciment. - Murs : parpaings ou moellons. - Huisseries intérieures : 1 bloc porte bois.</p> <p>- Eléments de charpente : métallique.</p>	<p>- Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice</p> <p>- Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice</p> <p>- Absence d'indice</p>
<p>* Bâtiment C (cuve fioul)</p> <p>--Rez-de-chaussée - C- cuve fioul</p>	<p>- Sol : chape de ciment, 4 poteaux métalliques - Plafond : plaques en amiante ciment recouvertes de tuiles.</p>	<p>- Absence d'indice - Absence d'indice</p>
<p>* Bâtiment D (auvent véhicules)</p> <p>--Rez-de-chaussée - D- auvent</p> <p>--Charpente</p>	<p>- Sol : chape de ciment, 3 poteaux maçonnerie.</p> <p>- Eléments de charpente : pannes, volige, couverture tuiles.</p>	<p>- Absence d'indice</p> <p>- Absence d'indice</p>
<p>* Bâtiment E (dépendance)</p> <p>--Rez-de-chaussée - a) : pièce</p>	<p>- Sol : chape de ciment. - Murs : parpaings. - Huisseries extérieures : 2 portes de garage métalliques.</p>	<p>- Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice</p>

... / ...



<p>... / ...</p> <p>- b) : auvent</p> <p>--Charpente</p>	<p>- Sol : chape de ciment. - Murs : parpaings, 3 poteaux béton.</p> <p>- Eléments de charpente : métalliques et couverture tôles.</p>	<p>- Absence d'indice - Absence d'indice</p> <p>- Absence d'indice</p>
<p>* Bâtiment F (dépendance) --Rez-de-chaussée - F- dépendance</p> <p>--Charpente</p>	<p>- Sol : chape de ciment. - Murs : parpaings. - Huisseries extérieures : 3 portes métalliques coulissantes.</p> <p>- Eléments de charpente : bois et couverture tôles.</p>	<p>- Absence d'indice - Absence d'indice - Absence d'indice</p> <p>- Absence d'indice</p>
<p>* Bâtiment G (auvent) --Rez-de-chaussée - G- auvent</p> <p>--Charpente</p>	<p>- Sol : terre battue, 3 poteaux métalliques.</p> <p>- Eléments de charpente : métalliques et couverture tôles.</p>	<p>- Absence d'indice</p> <p>- Absence d'indice</p>

- (1) identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
 (2) identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes (...)
 (3) mentionner les indices ou l'absence d'indice d'infestation de termites et préciser la nature et la localisation.
 ☆ Absence d'indice= absence d'indice d'infestation de termite.

Catégorie de termites en cause : /

E - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et

justification

L'ensemble des parties de l'immeuble désigné ci-dessus a été visité à l'exception
 Combles (31 à 34), (p.30 côté séjour),combles (étage 1) : non visitables, pas d'accès
 Combles (p.30) : non visitable, mansardé par un plafond rampant en plaques de plâtre

L'immeuble étant meublé, et certains bâtiments ou zones fortement encombrés, les investigations sont limitées et aléatoires, difficile d'y effectuer un examen approfondi, aussi les conclusions y afférant ne peuvent être représentatives de la zone homogène (surtout en zones contaminées par les termites).
 je reste à disposition, pour contrôler les zones encombrées ou non visitable le jour de la visite, protocole d'accord à définir avec le donneur d'ordre

F - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Les structures entre le plafond et le plancher, les sous faces des sols revêtus (moquette, parquet, lino etc...), derrière les meubles lourds, derrière les meubles fixés, derrière les lambris en parement, derrière les doublages des murs, derrière les plinthes, derrière les boiseries, derrière les faux plafonds, derrière les plafonds rampants, sous isolation dans les combles, face cachée des bois de charpente, sablières, lambourdes sous plancher, encombrement, vide sanitaire sans accès, en



NAUD Jean- Philippe
Diagnostics techniques immobiliers
39, La Morneterie - 17780 Soubise
Tel : 0607393475
diagnaudstic17@orange.fr

feuillures entre dormants d'huisseries et maçonnerie et autres face cachées des bois d'œuvre, ainsi qu'à l'intérieur des bois car inaccessibles en l'état.

L'infestation d'un bâtiment débute le plus souvent à partir de ses assises, caves, sous-sols, sols, vides sanitaires, mitoyennetés, et d'une manière générale de tout contact avec la terre (cageots, cartons etc.... entreposés à même le sol)
L'examen des sols (plancher, parquet, etc.), murs, plafonds recouverts doit être effectué après dépose partielle des revêtements non fixés (plastiques, moquettes, etc.).

Sols :

Zone 35 mezzanine, zone 36 chambre, zone 37 véranda

La sous face du revêtement plastique au sol n'est pas visible (revêtement fixé)

Doublages des murs :

Zone 7 cuisine, zone 11 chambre, zone 15 entrée, zone 16 bureau, zone 20 entrée, zone 21 chambre, zone 23 cuisine/bar, zone 24 pièce, zone 25 buanderie, zones 27/28 chambres, zone 31 cuisine, zone 32 wc, zone 33 salle de bains, zone 35 mezzanine, zone 36 chambre

Le volume compris entre les murs et le doublage en contre cloison ne peut pas être examiné

Planchers en bois des 1^{ers} étages :

Le volume compris entre les plafonds du rez-de-chaussée et le parquet du 1^{er} étage ne peut pas être examiné

Plafonds rampants (La charpente n'est pas accessible compte tenu de l'aménagement de pièces en sous pente)

Le volume compris entre les plafonds rampants (sous pente) et la charpente ne peut pas être examiné

G - Moyens d'investigations utilisés

Examen visuel (sans déménagement, sans démontage, sans dégradation)

1 – Méthode : extérieur dans la limite des 10m du bâti

Cave/vide sanitaire – Intégralité du bien - Combles

2 –Outils : poinçon, sondage, projecteur, loupe, échelle de 3.20 mètres.

H - Constatations diverses

Termites dans le jardin : absence d'indice d'infestation de termite

Autres : Des agents de dégradation biologiques du bois, autre que termites, sont observés lors des investigations : NON

Note : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologiques du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre.

Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrit dans la norme NF P 03-200.

Fourniture de la notice technique relatif à l'article 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : Sans objet

En Charente-Maritime, le traitement des sols contre les termites avant construction est obligatoire depuis de nombreuses années, offrant ainsi une garantie décennale contre l'infestation de termite.

Les bâtiments de plus de 10 ans ne bénéficient donc plus de protection, à moins d'avoir fait effectuer un traitement

Membre d'une association agréée- Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret 423 573 138 00025 - Domiciliation bancaire : BPACA Rochefort La Fayette – 10907 00660 34384101019 75



NAUD Jean- Philippe
Diagnostics techniques immobiliers
39, La Morneterie - 17780 Soubise
Tel : 0607393475
diagnaudstic17@orange.fr

Devoir de conseil de l'expert

Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L.133-5 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme :

* Arrêté préfectoral n°17-196 du 27 janvier 2017

Article 1^{er} : La totalité du territoire du département de la Charente- Maritime est considérée comme une zone contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme.

Article 4 : Lors de la construction ou de travaux d'aménagement d'un bâtiment, des dispositions doivent être prises pour la protection de l'ouvrage contre les termites et autres insectes xylophages : sur l'ensemble du département les bois et matériaux à base de bois participant à la solidité du bâtiment doivent être protégés contre les insectes à larves xylophages (capricornes, vrillette, etc...). Dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme, d'une part, les bois et matériaux à base de bois participant à la solidité du bâtiment doivent être protégés contre les termites, d'autre part l'interface sol/bâtiment des constructions doit être protégé des risques d'infestation par les termites souterrains au moyen d'une barrière de protection (physique ou physico-chimique) ou d'un dispositif de protection dont l'état est facilement contrôlable.

Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Le présent constat a été réalisé selon la norme NF P 03-201 de Février 2016

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Le rapport de l'état relatif à la présence de termites, lorsqu'il est établi dans le cadre de l'article L 136-6 du CCH, doit mentionner les notas suivants :

Nota 1 : Dans le cadre de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2 : Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui a été demandé d'établir cet état.

Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau Véritas Certification France - 1, place Zaha Halid – 92400 Courbevoie : Certificat n° 15498648 délivré le 12/07/2022 et valable jusqu'au 11/07/2029

Visite effectuée le : 11 Septembre 2023

Temps passé sur le site : 1 heure

Etat rédigé à SOUBISE le 15 Septembre 2023

Nom : NAUD Jean- Philippe

Signature de l'opérateur



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier
l'authenticité des données contenues
dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 12 septembre 2023

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

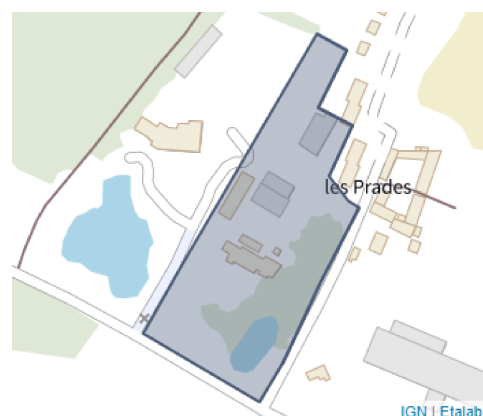
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE

Code parcelle :
000-BX-137



Parcelle(s) : 000-BX-137, 17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE

1 / 7 pages

A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :

SISMICITÉ : 3/5



- | | |
|---|-----------------|
|  | 1 - très faible |
|  | 2 - faible |
|  | 3 - modéré |
|  | 4 - moyen |
|  | 5 - fort |

Un tremblement de terre ou séisme, est un ensemble de secousses et de déformations brusques de l'écorce terrestre (surface de la Terre). Le zonage sismique détermine l'importance de l'exposition au risque sismique.



RAPPEL

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture.

Sismicité

Pour le bâti neuf et pour certains travaux lourds sur le bâti existant, en fonction de la zone de sismicité et du type de construction, des dispositions spécifiques à mettre en oeuvre s'appliquent lors de la construction.

Pour connaître les consignes à appliquer en cas de séisme, vous pouvez consulter le site :

<https://www.gouvernement.fr/risques/seisme>

Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

MULTIRISQUES



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type multirisques nommé PPRL Marennnes a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date de prescription : 19/12/2017

Date d'approbation : 01/11/2022

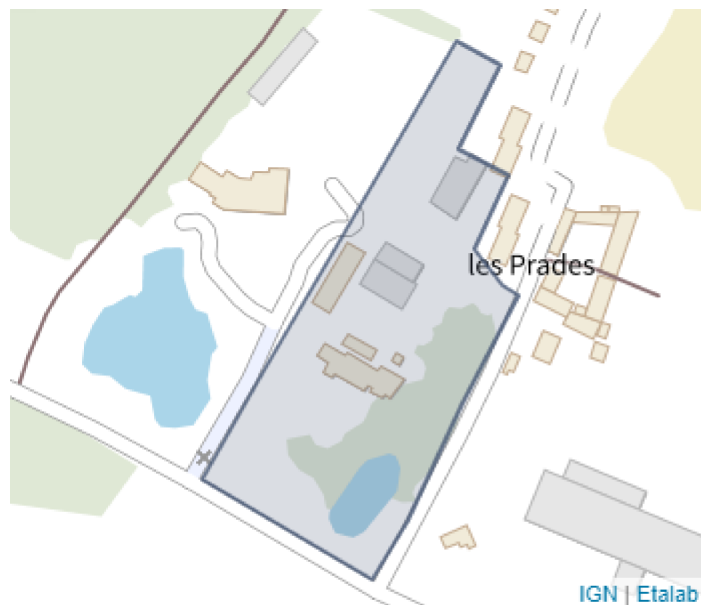
Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Inondation

Mouvement de terrain

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



MULTIRISQUES



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type multirisques nommé PPRL Hiers Brouage a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date de prescription : 19/12/2017

Date d'approbation : 01/11/2022

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Inondation




Mouvement de terrain

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



ARGILE : 0/3



-  1 : Exposition faible
-  2 : Exposition moyenne
-  3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition nulle : aucune présence de sols argileux n'a été identifiée selon les cartes géologiques actuelles. Toutefois il peut y avoir des poches ponctuelles de sols argileux.



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 16

Source : CCR

Sécheresse : 8

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0400656A	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
INTE1230775A	01/04/2011	30/06/2011	27/07/2012	02/08/2012
INTE1926068A	01/10/2018	31/12/2018	17/09/2019	26/10/2019
INTE9100235A	01/06/1989	31/12/1990	14/05/1991	12/06/1991
INTE9800404A	01/01/1991	31/12/1997	22/10/1998	13/11/1998
IOCE0804637A	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
IOCE0804637A	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
IOCE0814202A	01/07/2005	30/09/2005	11/06/2008	14/06/2008

Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9600039A	22/12/1995	23/12/1995	02/02/1996	14/02/1996
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE1005933A	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

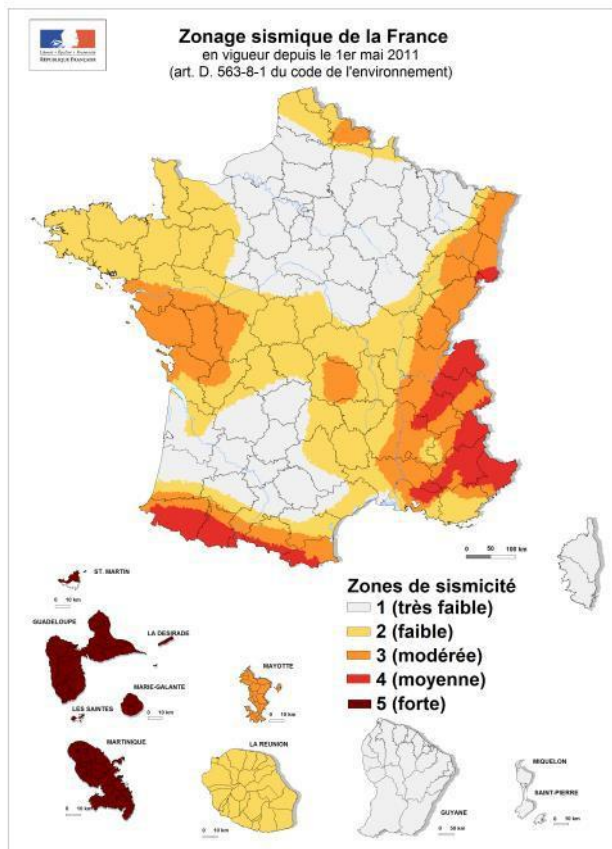
Mouvement de Terrain : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE1005933A	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Inondations et/ou Coulées de Boue : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE1005933A	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010
NOR19830111	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983

Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques.

Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état. Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du 22 | 11 | 2022 mis à jour le | |

Adresse de l'immeuble code postal ou Insee **commune**

30 rue du Moulin des Coquards 17320 MARENNES - HIERS - BROUAGE

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N ¹ oui non
- prescrit** **anticipé** **approuvé** date | |
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non
- ² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non
- prescrit** **anticipé** **approuvé** date | |
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non
- ² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M ³ oui non
- prescrit** **anticipé** **approuvé** date | |
- ³ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
mouvement de terrain autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non
- ⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T **prescrit et non encore approuvé** ⁵ oui non
- ⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T **approuvé** oui non
- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non
- > L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui non
- ⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
- ⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte réglementaire annexée au PPRN approuvé et délimitant les zones exposées au risque d'érosion et submersion marine

vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

M. MASSE
PIERRICK

- MARENNES HIERS BROUAGE

information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols,
pour en savoir plus... consultez le site Internet :
www.georisques.gouv.fr